

# PÊCHE

N°21

Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France  
et de la protection du milieu aquatique



DE PÊCHEURS  
À AMBASSADEURS !



04

Grand témoin : Bérangère  
Couillard, secrétaire d'État  
chargée de l'Écologie

16

Sécheresse : anticiper  
pour mieux partager  
la ressource

22

Grand cormoran :  
une bonne santé au mépris  
des poissons !



# De nouveaux élus pêche pour une ambition commune : *protéger nos rivières !*

Huit mois de suffrage, pour l'une des plus belles organisations démocratiques françaises, ont été nécessaires pour renouveler tous les mandats de nos 4 000 structures associatives de pêche de loisir, depuis nos associations jusqu'à la FNPF en passant par nos fédérations départementales. Que les 40 000 bénévoles qui œuvrent dans notre réseau pour des missions d'intérêt général de protection de notre patrimoine commun soient remerciés chaleureusement.

Les pouvoirs publics viennent également d'achever un cycle très complet de renouvellement des instances de décision, en particulier l'exécutif et l'Assemblée nationale. Le nouveau ministre de la Transition écologique est entouré par deux secrétariats d'État importants pour nos missions : l'un chargé de l'Écologie et l'autre dédié à la Ruralité.

Nous nous rapprocherons également du ministère de la Transition énergétique notamment sur les questions d'hydroélectricité et de protection de nos rivières, ainsi que du ministère de l'Agriculture et du secrétariat général à la Planification écologique.

Cette nouvelle organisation de l'État éparpille nos missions en différents ministères, preuve que la politique de l'eau est à la confluence de plusieurs politiques publiques.

Nous allons, dans un contexte de changements climatiques avérés, poursuivre nos combats pour une eau préservée, économisée et partagée.

Tenant compte de l'arrivée de nombreux nouveaux décideurs, nous avons souhaité leur présenter notre réseau associatif, nos missions et nos actions pour montrer le dynamisme de l'un des plus denses réseaux associatifs français.

La présente revue revient en détails sur plusieurs combats menés cette année tant au niveau national que local, en particulier, pour donner sens à la notion de gestion équilibrée et concertée de l'eau. Elle présente aussi les différentes facettes de l'une des plus belles et populaires activités de loisir exercée par 1,5 million de citoyens.

Je remercie tous les bénévoles qui n'ont pas poursuivi leurs mandats pour leur dévouement de ces dernières années et adresse aux nouveaux élus mes plus vives félicitations. Vous vous engagez dans de nombreuses missions nobles et participant au bien commun.

**Claude Roustan**

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France  
et de la protection du milieu aquatique (FNPF)



**La revue PÊCHE est publiée  
par la Fédération Nationale  
de la Pêche en France.**

108/110, rue Saint-Maur  
Paris XI<sup>e</sup> - France

Directeur de la publication :  
Claude Roustan

Rédacteur en chef :  
Hamid Oumoussa

Ont collaboré à ce numéro :  
Pauline Blanpin, Nadège  
Colombet, Carine Darcy,  
Véronique Dobigny, Abigail Faure  
Jérôme Guillouët, Christel Leca,  
Benoît Lefebvre, Louis Leroy-Warnier

Crédit photos : © Fabrice Meuwissen,  
Fédérations départementales  
FD05, FD29, FD32, FD56,  
FD73, FD86, FFPS, H.Lagarde,  
Louis Leroy-Warnier/Fondation  
des pêcheurs, Laurent Madelon,  
Mairie de Samatan, ministère de  
la Transition écologique, Adeline  
Rogerat, VNF, AdobeStock, DR.

Conception et réalisation :  
Agence m-créa communication  
Imprimé en France sur un site  
labellisé Imprim'vert.  
Papier recyclé.  
ISSN : 1961-6368

Dépôt légal : septembre 2022  
Financement : FNPF / OFB.

Edition soutenue par :





# Sommaire

<b>4</b>	<b>Grand témoin</b> <hr style="width: 20px; margin-top: 5px;"/> Interview de Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie	<b>14</b>	<b><i>Les faits marquants</i></b>	<b>26</b>	<b>Économie</b> <hr style="width: 20px; margin-top: 5px;"/>
<b>6</b>	<b>Fédération nationale</b> <hr style="width: 20px; margin-top: 5px;"/>	<b>16</b>	<b>Environnement</b> <hr style="width: 20px; margin-top: 5px;"/>	<b>26-27</b>	Étude Pêche de loisir en Pays-de-la-Loire
<b>6-7</b>	Le réseau de la pêche de loisir défend un bien commun	<b>16-17</b>	Sécheresse : anticiper pour mieux partager la ressource !	<b>28-29</b>	La pêche, un allié du tourisme durable !
<b>8-9</b>	De nouveaux élus investis à la tête des fédérations départementales de pêche	<b>18-19</b>	Gestion concertée de l'eau : vers un bon état écologique ?	<b>30</b>	<b><i>Les chiffres clés</i></b>
<b>10</b>	« Il nous faut embarquer les citoyens avec nous ! »	<b>20</b>	SNB : une occasion pour dynamiser la politique de l'eau ?	<b>31</b>	<b>Social</b> <hr style="width: 20px; margin-top: 5px;"/>
<b>11</b>	Un système d'information pour le réseau associatif et ses partenaires	<b>21</b>	Chronique d'une catastrophe annoncée	<b>31</b>	Un loisir populaire symbole du tourisme social
<b>12-13</b>	Poissons migrateurs en danger : grande campagne de sensibilisation nationale	<b>22-23</b>	Grand cormoran : une bonne santé au mépris des poissons !	<b>32-33</b>	Des bénévoles passionnés nouvellement élus
		<b>24</b>	Replantons Le canal du Midi	<b>34</b>	La pêche, vecteur de connaissance
		<b>25</b>	Le savoir-faire des pêcheurs au service des territoires d'eau	<b>35</b>	La pêche féminine à l'honneur

# Interview de Bérangère Couillard

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ÉCOLOGIE



## Votre secrétariat d'État est rattaché à celui de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Quel est le périmètre de votre portefeuille ?

Le périmètre de mon portefeuille est vaste et passionnant et je mesure les responsabilités que m'ont confiées le Président de la République et la Première ministre. En lien étroit avec Christophe Béchu, je serai en charge de la protection et la valorisation de la nature et de la biodiversité, à l'échelle de la France, mais aussi lors des négociations européennes et internationales, terrestre et marine. Notamment sur l'eau, la biodiversité et l'économie circulaire. La faune sauvage, la police de la chasse et de la pêche en eau douce, la protection des paysages et des sites, ainsi que du contrôle de l'utilisation et du commerce des espèces animales et végétales seront aussi parmi mes priorités d'action au quotidien.

## Vous serez en charge de l'eau, de la biodiversité et de la pêche. Quels sont vos enjeux / dossiers prioritaires sur ces sujets ?

Cette crise historique de sécheresse, longue et précoce, que nous sommes en train de subir, remet sur le devant de la scène plusieurs enjeux et objectifs qui étaient ressortis des Assises de l'eau et sur lesquels il faut que nous continuions d'avancer. L'attente n'est plus permise, et nous

devons agir concrètement. L'eau est une ressource rare - un patrimoine commun à préserver, qui ne connaît pas les frontières administratives. C'est maintenant qu'il faut s'y préparer, demain ce sera trop tard.

### Pour y faire face il y a deux grandes catégories de solutions.

**La première catégorie de solutions réside dans les économies, la sobriété**, la synchronisation des besoins avec la disponibilité de la ressource. Cela passe par un mixte de changements de pratiques et de modèles de production industrielle, agricole, d'eau potable, de changements de consommation de chacun et de chaque activité, associés à des innovations technologiques et aux financements qui permettent leur déplacement.

Nous avons déjà des engagements à poursuivre, puisque les Assises de l'eau dont les conclusions ont été rendues il y a 2 ans ont fixé le cadre : nous nous sommes engagés, entre autres, à réduire les prélèvements dans la ressource de 10% en cinq ans et de 25% en quinze ans.

Notre priorité est d'atteindre le bon état des eaux et le retour à l'équilibre quantitatif dans tous les bassins en tension. Dans chacun des bassins, les stratégies d'adaptation au changement climatique seront mises à jour d'ici 2023 pour tous les usages (urbains, agricoles et énergétiques), forts des conclusions des assises et du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique pour le secteur agricole.

La finalisation de l'étude prospective «Explore 2» en 2023, qui décline les projections du GIEC à l'échelle nationale en termes de ressource en eau, permettra aussi de connaître plus finement la situation à laquelle s'attendre.

### La seconde catégorie de solutions réside dans la nature et le rétablissement de ses services écosystémiques.

Ce pilier fondamental de l'adaptation au changement climatique qui permet aussi d'en réduire les effets est essentiel.

Si l'on veut réussir la transition vers une France habitable et résiliente sur le plan de la ressource en eau, il est nécessaire d'accompagner la sobriété d'usage du rétablissement d'un rythme ralenti du cycle de l'eau, qui assure une circulation continue de l'eau entre le sol, les sous-sols, les zones humides et les cours d'eau jusqu'à la mer.

J'attache une importance cruciale au respect de l'objectif de zéro artificialisation nette en matière d'urbanisme et d'aménagement. Arrêter d'imperméabiliser, désimperméabiliser les sols urbains est primordial. Gérer les eaux pluviales le plus possible à la parcelle, par une plus grande infiltration sur place est essentiel. Nous ne lâcherons pas sur ces objectifs et les actions déjà lancées.

Mais, ce ne sera pas suffisant pour rétablir le bon niveau d'infiltration de l'eau sur l'ensemble du bassin versant. Il faut changer de braquet et coupler les objectifs ambitieux de restauration des fonctionnalités des milieux humides et des cours d'eau avec *la restauration de sols vivants*, sur l'ensemble du bassin versant. C'est fondamental. C'est là que se trouvent les surfaces d'infiltration à gagner après l'urbain. Tous les scientifiques, qui s'expriment en ce moment, mettent en avant le rôle essentiel de sols vivants, pour favoriser l'infiltration, guider l'eau vers le sous-sol, et la maintenir dans le sol. Ces sujets trouveront bonne place, j'en suis certaine, dans les plans d'adaptation au changement climatique des bassins.

## Le financement de la politique de l'eau et de la biodiversité sera au cœur de ce début de mandat. Comment envisagez-vous ces délicats équilibres ?

Le sujet du financement des politiques de l'eau et de la biodiversité est un élément central de la stratégie du ministère de l'écologie.

**À ce titre, nous fonctionnerons en deux temps.**

**Nous allons renforcer de façon très rapide les moyens dédiés à ces politiques,** dans la continuité du plan de résilience qui a déjà permis aux agences de l'eau d'engager 100 M€ supplémentaires dès juin 2022.

Le financement de ces actions va permettre d'accompagner le monde agricole et les collectivités territoriales vers une gestion plus respectueuse et durable de la ressource en eau. Enfin, pour renforcer notre politique, le PLF 2023 sera marqué par la création d'un fonds vert doté de 1,5 milliard d'euros, annoncé par la Première ministre fin août.

**S'agissant du moyen terme, l'Office français de la biodiversité a signé son contrat d'objectifs et de performance** en début d'année et discute actuellement de son programme d'intervention. Celui-ci définira son cadre d'intervention financière sur la période 2023-2026. Du côté des agences de l'eau, leurs futurs programmes d'intervention (2025-2030) pour renforcer leurs actions en faveur de l'adaptation au changement climatique, du grand cycle de l'eau et de la biodiversité seront discutés dès le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

## La sécheresse et les températures de cet été ont encore battu des records. Les milieux naturels ont été sévèrement impactés. Ne pensez-vous pas qu'il faille davantage inciter les préfets à anticiper en prenant des mesures plus vigoureuses de restrictions de certains usages ?

La réforme de juin 2021 en matière de gestion quantitative de l'eau, à laquelle la FNPF a activement contribué, a déjà mis en avant l'anticipation. Ma prédécesseure a officiellement créé un comité national d'anticipation et de suivi hydrologique, avec cette ambition d'ajouter de l'anticipation au comité de suivi qui préexistait. Cela fait trois années que des cartes d'anticipation des risques de sécheresse sont partagées au niveau national en avril-mai.

Cette réforme a permis de clarifier, harmoniser et renforcer tout le dispositif de gestion de la sécheresse dans le cadre du décret de juin 2021, suivi de l'instruction aux préfets et du guide national des mesures de restrictions. Aux échelons territoriaux de bassin ou de département, nous avons intégré une dimension d'anticipation à travers les comités de ressource en eau auxquels les fédérations de pêche sont associées. Les nouveaux arrêtés cadre accélèrent la prise de décision entre le constat des conditions de passage d'un seuil d'alerte et la publication de l'arrêté de restrictions.

La sécheresse de cette année a permis d'expérimenter cette organisation en grandeur réelle. Cela a globalement bien fonctionné, bien que la situation ne puisse être jugée satisfaisante. Je lancerai donc début septembre un retour d'expérience précis afin d'améliorer encore cette organisation et l'anticipation pour les années suivantes. Nous avons également renforcé l'anticipation en améliorant les dispositifs réglementaires d'évaluation des volumes prélevables à l'étiage (décret de juin 2021) et avec le décret de fin juillet qui prévoit la possibilité d'évaluer les ressources en eau qui pourraient être encore disponibles aux usages anthropiques hors période de

basses eaux, dans le respect du bon fonctionnement des milieux.

Cela nous permettra d'améliorer notre connaissance de la situation annuelle de la ressource sur un bassin versant et mieux calibrer les autorisations de prélèvements, notamment celles à des fins d'irrigation.

## Que souhaitez-vous dire aux 1.5 million de pratiquants de la pêche de loisir ?

Les pêcheurs sont aux premières loges des dégâts que le manque d'eau génère sur la biodiversité aquatique et le dérèglement du cycle de l'eau. Ils sont les sentinelles des milieux aquatiques.

**Je suis convaincue de l'importance de cette activité de loisir, de cet apprentissage pour faire aimer la nature, en comprendre les processus et les services.** Dans la pêche de loisir, ce qui compte n'est pas que d'attraper le poisson, mais aussi de s'approcher de la rivière. Les pêcheurs s'intéressent au cycle de vie des espèces, et à tout ce qui est nécessaire à leur présence, au fonctionnement de leur biotope et donc du cours d'eau. Je compte sur vous pour nous guider et à avancer dans la restauration et la préservation de ces cours d'eau, les réseaux sanguins de la terre.

La pêche n'est pas qu'une activité pour soi, c'est aussi une activité qui a des responsabilités d'intérêt général. En conséquence, je sais que les fédérations de pêcheurs sont attentives à l'exemplarité en matière de techniques de pêche et de gestion des alevinages, qui ne doivent surtout pas créer de déséquilibres écologiques.

Aux côtés du Ministère de la transition écologique, de l'OFB, des agences de l'eau et des autres acteurs du milieu aquatique, je sais pouvoir compter sur la grande majorité des pêcheurs pour participer à l'éducation de nos enfants et à la sensibilisation de nos élus sur la beauté des cours d'eau et aux enjeux de la préservation et la restauration de leur fonctionnement. **Je serai à vos côtés pour avancer afin d'accélérer la protection et la restauration de nos rivières et des espèces qui y vivent.**

Avec 1,5 million d'adeptes, la pêche de loisir constitue l'un des réseaux associatifs indépendants les plus maillés en France. Elle favorise l'attractivité des territoires en répondant à une mission confiée par le législateur : développer une pratique démocratique tout en préservant les milieux aquatiques.

La pêche de loisir est un partenaire incontournable des pouvoirs publics qui lui ont confié ses missions d'intérêt général : surveiller, connaître, protéger, transmettre, partager et développer l'exercice de la pêche.



40 000

bénévoles



4 000

structures

# Le réseau de la pêche de loisir défend un bien commun : *l'eau et les milieux aquatiques*

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque pêcheur, même occasionnel, acquiert une carte de pêche et adhère automatiquement à l'une des 3600 Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA). Associations agréées pour la protection de l'environnement depuis la loi sur l'eau de 2006, loi qui a également créé la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) sous sa forme actuelle. Depuis lors, le réseau de pêche de loisir s'attache à remplir les missions confiées par le législateur : protéger les milieux aquatiques, les espèces qui les peuplent et encadrer la pêche.

40 000 bénévoles et un millier de salariés travaillent main dans la main du local au national, aux côtés de nombreux partenaires : le ministère de la Transition écologique, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture, l'Office français de la biodiversité, les Agences de l'eau, les collectivités locales, les Parcs naturels régionaux, les acteurs du tourisme, etc. La FNPF entretient également une relation régulière avec les groupes d'études parlementaires de la pêche à l'Assemblée nationale et au Sénat.

## UN RÉSEAU AU CŒUR DES TERRITOIRES

Composées quasi-exclusivement de bénévoles, les AAPPMA détiennent et gèrent les droits de pêche qu'elles acquièrent, reçoivent ou louent sur des propriétés publiques et privées. Fortement impliquées dans la vie associative communale, elles mènent des actions d'animation et d'information auprès de tous les publics, organisent la gestion piscicole de leurs droits de pêche en accord avec leur fédération, contrôlent les pêcheurs et surveillent les cours d'eau. Elles sont fédérées au niveau départemental par 94 Fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) qui les épaulent financièrement et techniquement, en étroite collaboration avec les Conseils départementaux, les Agences de l'eau, les Syndicats de rivières et les Préfets. Elles sont regroupées en douze associations régionales qui développent le loisir, grâce au levier du tourisme. Six Unions de bassin, à l'échelle des

six grands bassins hydrographiques, font valoir les intérêts des milieux aquatiques auprès des représentants de l'État et des collectivités territoriales. Elles sont les interlocuteurs privilégiés des Agences de l'eau et des Comités de bassin.

De leur côté, les huit associations migrateurs ont pour mission spécifique la gestion, la protection et la restauration des populations de poissons migrateurs. Elles rassemblent des fédérations de pêche, mais aussi des acteurs de l'administration, des établissements publics et des associations de protection de la nature.

Enfin, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) porte les intérêts de la pêche en eau douce et des milieux aquatiques auprès des instances nationales et internationales (Ministères, Parlement, Comité national de l'eau...) et fixe les grandes orientations stratégiques du réseau. Elle subventionne les fédérations départementales en redistribuant la Cotisation pêche milieux aquatiques (CPMA).

## LES PÊCHEURS, PROTECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT

Les pêcheurs entretiennent une relation privilégiée avec les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent. Ils sont particulièrement sensibles et vigilants sur leur état, les pressions et contraintes auxquelles ils sont confrontés et l'harmonie globale de l'écosystème. En s'appuyant sur les PDPG<sup>1</sup>, reconnus par la loi comme outils de référence, les structures associatives de pêche de loisir :

- Maintiennent la fonctionnalité naturelle des cours d'eau
- Réparent les altérations liées à l'activité humaine (seuils, prélèvements d'eau...)
- Protègent les espèces piscicoles et restaurent les populations en déclin

<sup>1</sup> PDPG : Plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles

## 100 000 PERSONNES SENSIBILISÉES À L'ENVIRONNEMENT

Le réseau associatif est engagé dans une démarche d'éducation à l'environnement et à une pêche responsable, basée à la fois sur la connaissance de la faune, de la flore aquatique, du fonctionnement des écosystèmes et sur une profonde expérience et expertise technique. Chaque année, près de 100 000 personnes sont ainsi sensibilisées.

En concertation avec les enseignants, des salariés des fédérations, professionnels diplômés de l'animation et de l'encadrement, interviennent dans les écoles, collèges et lycées pour aborder de manière concrète les notions relatives aux milieux aquatiques. Ces interventions s'opèrent par le biais d'une convention avec le ministère de l'Éducation nationale et de conventions avec les inspections académiques.

Les fédérations organisent également de nombreuses manifestations : expositions sur les poissons présents dans les cours d'eau de leur département au sein des Maisons Pêche Nature, conférences Nature et environnement, projections de documentaires sur les rivières remarquables, « promenades nature »...

## 2 MILLIARDS D'EUROS POUR L'ÉCONOMIE

Avec un poids économique estimé à 2 milliards d'euros, le loisir pêche est un acteur majeur de l'économie et du développement touristique des territoires. Cela passe notamment par près de 500 parcours de pêche labellisés, agrémentés d'aménagements qui profitent tant aux pêcheurs qu'aux promeneurs ou pratiquants du nautisme. Ce sont aussi 550

hébergements qualifiés « Pêche » (gîtes, hôtels, villages de vacances, campings), situés à proximité d'un lieu de pêche et équipés pour faciliter les séjours des pêcheurs et de leur famille. Enfin, 23 communes ont été labellisées « Station Pêche », en partenariat avec la Fédération française des stations vertes : une manière d'affirmer leur positionnement en matière d'écotourisme.

Plus d'une centaine d'activités et manifestations conviviales sont organisées dans chaque département tous les ans : salons, foires, concours, compétitions, ateliers pêche d'initiation ou de perfectionnement, camps de vacances... permettant à tous de découvrir les richesses du patrimoine halieutique français.

## SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT

Sans les pêcheurs, les actions d'intérêt général menées pour la protection et la restauration de la biodiversité aquatique auraient un coût bien plus élevé pour la collectivité... En effet, la carte de pêche comprend une Cotisation pêche milieux aquatiques (CPMA) que la FNPF redistribue dans sa quasi-intégralité à ses structures territoriales dont 12 millions d'euros d'aide à l'emploi et 5 millions de subventions actions (soit 1 100 projets en 2021). L'argent des pêcheurs retourne donc à la rivière !

Les pêcheurs sont des hommes et des femmes passionnés, attachés à transmettre leur passion autant qu'à protéger l'environnement aquatique. Présents au bord des rivières, ces sentinelles des cours d'eau et protecteurs de l'environnement sont souvent les premiers à remarquer des traces de pollution ou la présence d'espèces invasives, à alerter en cas de sécheresse ou de braconnage... Une mission, un engagement, des actes pour l'intérêt de tous.



## UNE INSTANCE RECONNUE

La FNPF est présente au sein d'instances institutionnelles telles que l'Office français pour la biodiversité (OFB), le Conseil économique social et environnemental (CESE), le Conseil national de la transition écologique (CNTE), le Comité national de l'eau (CNE), le Comité national biodiversité (CNB)...

# De nouveaux élus investis à la tête des fédérations départementales de pêche



L'année 2022 a été l'occasion d'un renouvellement des instances associatives de la pêche avec notamment l'élection des présidents de fédérations départementales... Parmi eux, David Fernandez, dans l'Aude, Yann Magnani, en Haute-Savoie, et Franck Suhami, à Paris, sont devenus présidents de fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques. Qu'est-ce qui les motive ? Quels sont leurs combats prioritaires ? Comment sont-ils arrivés là ? Les parcours sont variés, mais leur passion pour la nature et la pêche les rassemble.

## SOUTENIR LA PRATIQUE

Pêcheur de carnassiers, Franck a créé dès 2002 *Carnavenir*, pour mettre en avant les techniques modernes qui «*correspondent à ma vie, elles sont faciles et rapides à mettre en œuvre*», avant de s'engager dans l'AAPPMA de la Plaque de Saint-Maur, dans le Val-de-Marne. Impliqué dans les instances de la pêche sportive, il souhaite créer de nouveaux liens entre les deux types de pratiques, «*qui doivent se serrer les coudes*». Il est devenu en 2022 le président de la Fédération de pêche de Paris, qui rassemble les associations de quatre départements (Paris, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis) où la pêche de loisir a grand besoin d'être soutenue «*face à des animalistes qui tentent, pour le moment sans succès, d'interdire le loisir*». Il a participé à la relance de la garderie sur ce territoire très urbanisé (13 millions d'habitants) et industrialisé, «*afin de lutter contre le braconnage ou d'alerter les autorités lors de pollutions industrielles, mais aussi faire de la pédagogie auprès du public qui a souvent des habitudes dommageables, comme vidanger sa voiture au bord d'une rivière !*»



Franck Suhami lors des élections de la Fédération de pêche de Paris.

## PROTÉGER LE BIEN COMMUN

Cette présence sur le terrain est essentielle pour nos trois élus. «*Notre réseau de salariés et de bénévoles sont une force, apprécie David, à la fois pour la pêche et pour tous les habitants afin de préserver un bien commun, l'eau, sans laquelle rien n'est possible. Il faut être présent à tous les échelons de la concertation locale pour défendre la ressource, à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif*». Une mission qu'il porte depuis les années 1990 au travers de son engagement au sein du conseil municipal de Campagne-sur-Aude, où il est depuis 2014 premier adjoint, chargé de l'eau et du développement durable, élu à la communauté de communes des Pyrénées Audoises. Il a contribué à la réalisation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Haute-Vallée de l'Aude, approuvé en 2018. Autant d'expériences qu'il ne manquera pas de mettre à profit au sein du bureau de la FNPF qu'il vient de rejoindre. À tout juste 50 ans, il espère faire évoluer la pêche de loisir sous la bannière des nouveaux outils de communication : réseaux sociaux, mais aussi applications de géolocalisation des sites et des commodités. «*Nous sommes en train d'en créer une dans l'Aude, qui, j'espère, fera boule de neige*». Une envie partagée par Franck, qui a organisé des After work Pêche, afin de satisfaire une demande portée par des pêcheurs adultes aguerris comme débutants, en utilisant l'application WhatsApp comme lien de communication. «*Cela crée un joli mélange des genres qui facilite la transmission de valeurs tout autant que de techniques, en présence d'un animateur certifié, se réjouit-il. En proposant d'apprendre la pêche à tous les âges, j'espère diffuser encore davantage les joies de la pratique.*»



Yann Magnani participe au diagnostic piscicole du bassin des Ussets.

## RECUEILLIR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES

Confrontés à des situations locales particulières, chacun prend à bras le corps les enjeux du territoire. À Annecy, il s'agit pour Yann, également président de l'AAPPMA du lac, de veiller à ce que les rives de ce domaine public restent accessibles aux pêcheurs. Pour près des deux tiers, elles ont été privatisées par les propriétaires riverains depuis des décennies et des tentatives sur les parties restantes voient encore le jour. «*Nous sommes vigilants sur ce qu'il se passe.*» Une procédure est en cours pour essayer de faire en sorte que l'État fasse respecter la loi Littoral, qui protège les 16 lacs français de plus de mille hectares. «*Nous sommes également intervenus à l'amiable sur un projet de boucle d'eau énergétique pour chauffer un lotissement qui endommagerait des herbiers aquatiques et les mesures compensatoires sont en cours de mise en oeuvre*», indique-t-il, conscient que les besoins en énergie doivent être satisfaits, mais pas au détriment de la ressource en eau, qui est indispensable «*aux poissons comme à tous les habitants.*» Un enjeu de taille en montagne où se multiplient les projets de micro-centrales électriques «*qui court-circuitent des tronçons entiers de rivières. Nous sommes aussi très attentifs sur les projets de retenues collinaires pour fabriquer de la neige artificielle. Certes, l'eau est rendue aux rivières avec la fonte des neiges, mais elle est retenue en fin d'été-automne, à un moment où elles en ont particulièrement besoin, entraînant de lourds impacts pour le milieu aquatique et la biodiversité piscicole comme terrestre.*» Yann souhaite conforter et accentuer le recueil de données scientifiques réalisé par la fédération, pour donner du grain à moudre incontestable à ses combats.



David Fernandez porte l'anode lors d'une pêche électrique.

## UN NOUVEAU MANDAT, DES COMBATS QUI SE POURSUIVENT

Des combattants, c'est ce qui décrit en partie ces nouveaux élus, portés par la passion de la pêche qu'ils pratiquent depuis leur naissance ou presque, mais aussi par leur engagement plus que décennal pour un loisir qui défend la biodiversité et les milieux aquatiques tout en offrant des occasions de détente et de ressourcement. Leur nouveau mandat ? Ils le consacreront à défendre la pratique, «*dans ce qui pourrait bien devenir une guerre de l'eau*», s'inquiète David, «*pour que toutes les techniques de pêche puissent continuer à être utilisées dans la capitale*», espère Franck, «*pour que les pêcheurs puissent se faire plaisir tout en apprenant à militer pour l'eau et les milieux aquatiques*», projette Yann.

# « Il nous faut embarquer les citoyens *avec nous* ! »

## Claude Roustan, président de la FNPF

Claude Roustan a été réélu à la présidence de la FNPF, entamant son quatrième mandat après avoir été aux manettes à sa création, en 2006.

### QUE RETENEZ-VOUS DE CES VINGT DERNIÈRES ANNÉES ?

Depuis 2006, le paysage institutionnel, politique, administratif et financier de la gestion de la ressource en eau a été bouleversé. Parallèlement, le réseau associatif de la pêche de loisir en eau douce s'est responsabilisé, professionnalisé et structuré vers une autonomie financière, une consolidation de ses missions et de son périmètre dont je me réjouis.

Le divorce par consentement mutuel opéré par la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006 entre l'État via son établissement public, le Conseil supérieur de la pêche et la pêche de loisir a permis de séparer clairement ce qui relève du régalién, du réglementaire mais aussi du contrôle, de ce qui relève de la communication, du développement du loisir et du militantisme pour les cours d'eau.

Avec cette autonomie, le monde de la pêche associative a acquis une liberté de parole et d'engagement, mais aussi d'organisation qui lui ont donné une grande responsabilité. Responsabilité qu'il a pris à bras le corps en épousant les causes du pêcheur pour une pratique simplifiée, plurielle et abordable. L'activité de loisir acquiert ainsi une véritable reconnaissance par les différentes institutions publiques : elle est exercée par un nombre important de citoyens et permet de contribuer à une véritable animation de nos territoires.

Dans le même temps, la préoccupation pour l'environnement en général et pour l'eau en particulier émergeait, grâce notamment à la Directive européenne cadre sur l'eau de 2000, un texte fondamental. Il a constitué un guide pour nos décideurs publics.

Il a permis une véritable planification de la politique de l'eau, apportant un financement et des outils pour protéger la ressource et les écosystèmes, tout en fixant un objectif : le bon état écologique des cours d'eau est devenu une véritable boussole de l'État et de l'associatif pêche.

### QUELS SONT LES GRANDS ENJEUX D'AVENIR POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE ?

Les grands enjeux de la politique de l'eau portent à la fois sur la quantité et la qualité de la ressource : nous serons présents dans ces débats en nous faisant le porte-parole du partage équitable de l'eau, du respect des écosystèmes et de la préservation du bon état écologique des cours d'eau. Pour le réseau associatif de la pêche de loisir en eau douce, il s'agit d'être encore plus légitime et écouté dans les instances qui participent à la politique environnementale. Pour cela, nous devons développer et professionnaliser la connaissance scientifique des milieux aquatiques pour conforter notre rôle d'expert. Car assoir notre influence, c'est aussi développer notre réseau de bénévoles et leur donner les compétences nécessaires au fonctionnement de nos 3600 associations locales. Cela passera par un développement du loisir auprès d'un public encore plus large et la promotion d'une pêche démocratique, ouverte à tous, accessible techniquement et juridiquement, facile à pratiquer.

Il nous faut embarquer les citoyens avec nous. Les calamités qui touchaient auparavant quelques domaines touchent aujourd'hui tout le monde : changements climatiques, sécheresses, canicules, perte de biodiversité, assè-



chement des sols. Ces événements sont souvent aggravés par les activités humaines. Nous découvrons ainsi aujourd'hui que nos rivières sont le réceptacle de substances chimiques de plus en plus nuisibles qui affectent les poissons, mais aussi les sédiments et les captages d'eau potable.

Nous devons mobiliser le grand-public afin qu'il ne reste pas victime de ces calamités, mais ambassadeur d'une politique de l'eau volontariste, ambitieuse et dotée de moyens propres, conscient que c'est un bien commun vital.

### LA PÊCHE EST-ELLE MENACÉE EN TANT QU'ACTIVITÉ DE LOISIR ?

Compte tenu de l'importance politique, administrative, technique et écologique de nos structures et de nos activités, il faut être confiants sur la perception positive qu'ont la grande majorité des Français et des décideurs de notre loisir. La FNPF et son réseau affilié œuvrent au quotidien pour préserver notre activité ! Jusqu'à présent, la pêche en tant que telle n'a jamais été défavorablement touchée, contrairement à d'autres activités de plein air. Aucun type de pêche n'a été interdit ou déclaré illégal sur le plan national, malgré certains vœux formulés çà et là. Mais nous devons rester vigilants et continuer notre travail permanent de sensibilisation et concertation à tous les niveaux institutionnels.

# Un système d'information pour le réseau de la pêche associative de loisir et ses partenaires

**Dans une réelle démarche de gestion des connaissances, la FNPF a souhaité développer un système d'information mutualisant les données de toutes les structures associatives de la pêche de loisir.**

La loi pêche de 1984, en intégrant la gestion des milieux aquatiques et l'élaboration de plans de gestion (PDPG<sup>1</sup>) a rendu nécessaire le besoin de connaissance, pilier de cette gestion. Pour la mettre en place, les structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) ont recruté des personnels spécialisés dans la gestion halieutique et piscicole. Les investigations de terrain menées par ces experts, produisent chaque année un volume conséquent de données multiples.

Par exemple, pour connaître l'état des peuplements piscicoles, les SAPL utilisent les inventaires par pêche électrique. Ces derniers génèrent de très nombreuses observations environnementales dont l'intérêt est majeur pour le suivi de la biodiversité. Afin de fournir un outil répondant à tous les besoins du réseau et de ses partenaires, la FNPF met en place un système d'information dont les services seront multiples : bancaiser, sécuriser, analyser les données produites, importer des données de systèmes extérieurs pour appuyer les analyses, exporter les données produites vers les systèmes d'information nationaux.

Pour reprendre l'exemple des pêches électriques, les données traitées par ce système permettront aux SAPL de répondre à leurs obligations de gestion, de fournir aux pêcheurs et au grand public les informations sur les peuplements piscicoles de leur territoire, de mettre les éléments à disposition des partenaires (OFB, agences de l'eau, observatoires régionaux de la biodiversité, etc.) et enfin de participer à l'alimentation de systèmes d'information nationaux tels que le SIE<sup>2</sup> ou le SIB<sup>3</sup>.

Le Système d'information pourra couvrir à terme bien d'autres champs d'activités du réseau de la pêche associative avec des données relatives à la pratique du loisir pêche (parcours, hébergements, dépositaires, réglementation, etc.), aux milieux aquatiques, aux actions menées par les SAPL...

**« Ambition politique majeure initiée par la FNPF, la mise en place du Système national d'Information permet à la FNPF de jouer un rôle central dans la sphère de la connaissance. L'objectif prioritaire est de mettre entre les mains de notre réseau un outil de saisie unique, de gestion et de valorisation, mais aussi à terme un support de communication. Cela constitue l'opportunité de mutualiser l'information mais aussi de mobiliser nos structures, nos publics et nos partenaires institutionnels. Ainsi toutes les compétences exercées par notre réseau sont concernées par le sujet des données, tant à portée environnementale ou piscicole, qu'halieutique. Par ailleurs, l'ouverture de ces données à tous, s'inscrit dans un réel choix politique. Enfin, les données ne sont pas décorrélées de tout enjeu ou problématique pratique, bien au contraire. Elles permettent de ramener à des aspects très concrets, comme celui de contribuer à l'intérêt général »**

Jean-Paul Doron  
1<sup>er</sup> Vice-président de la FNPF



<sup>1</sup> PDPG : Plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles

<sup>2</sup> Système d'information sur l'eau

<sup>3</sup> Système d'information sur la biodiversité

# Poissons migrateurs en danger : la FNPF lance une grande campagne de sensibilisation nationale

Saumon, truite de mer, anguille, esturgeon, grande alose, alose feinte, alose méditerranéenne, lamproie marine, lamproie fluviatile...

Malgré leurs capacités de « super-athlètes aquatiques » leur permettant de parcourir des milliers de kilomètres entre eau douce et milieu marin, les poissons migrateurs sont en danger. Sur 9 grands migrateurs présents en France, 8 espèces ont un classement UICN\* « défavorable » dont 3 en danger critique d'extinction !

Après un 1<sup>er</sup> acte sur la gestion quantitative de la ressource en eau sorti en 2021, la Fédération Nationale de la Pêche en France lance le 2<sup>e</sup> volet de sa campagne « Sauvons nos Rivières », dédié cette année à la situation des poissons migrateurs.

## DES CAUSES DE RÉGRESSION MULTIPLES ET SOUVENT ANTHROPIQUES

Ouvrages (obstacles à la continuité), retenues de substitution, pollution, altération des habitats, prédation, braconnage... nombreux sont les phénomènes naturels ou activités humaines qui dégradent les milieux aquatiques et les conditions de vie des poissons. Le changement climatique vient amplifier ces problèmes en faisant considérablement baisser le niveau d'eau de nos rivières et en augmenter la température. Ces dérèglements impactent fortement les populations piscicoles en dégradant leurs capacités de reproduction et en décalant leurs migrations.

## UNE SITUATION ALARMANTE, MAIS PAS IRRÉVERSIBLE !

Véritables sentinelles des rivières, les 1,5 million de pêcheurs sont souvent les premiers à alerter en cas de dysfonctionnement des milieux ou des populations (mortalités, braconnage, blocages...).

Diagnostics, comptages et suivis, restauration de la continuité écologique et des milieux, réhabilitation des habitats, soutien des espèces en danger... les 4000 structures associatives de la pêche de loisir et leurs partenaires (État, Agences de l'eau, OFB, collectivités locales...) se mobilisent chaque jour pour étudier et préserver les poissons migrateurs. Une expertise éprouvée qui permet de mettre en œuvre des mesures concrètes et efficaces pour améliorer la situation de chaque espèce.

## UN APPEL À LA MOBILISATION DE TOUS, L'ÉTAT EN PREMIER LIEU

Vidéos thématiques, balades pédagogiques, campagnes sur les réseaux sociaux, un dispositif complet est venu rythmer la campagne de la FNPF durant toute la période estivale pour informer le public, lui faire découvrir ces espèces extraordinaires, l'inciter à soutenir la cause et même participer au combat.

Au travers d'un manifeste envoyé à tous les parlementaires français, la FNPF a également décidé d'interpeler directement les instances publiques pour leur demander de prendre des mesures fortes et immédiates, telles que :

- Un moratoire toutes pêches (professionnelle et de loisir) de l'anguille à tout stade de vie.
- La mobilisation de l'État (notamment autour du Plan national des migrateurs amphihalins) et le rattachement de la thématique migrateurs à une haute instance environnementale.
- L'augmentation des moyens financiers et humains pour renforcer les actions de préservation des espèces, mais aussi de contrôle des réglementations existantes.
- Une réelle ambition en matière de continuité écologique avec l'accélération des aménagements d'ouvrages existants, l'interdiction de nouvelles constructions et la suspension des appels d'offres relatifs à la micro-hydroélectricité.

Les poissons migrateurs sont en danger mais nous pouvons encore les sauver, si nous œuvrons de concert et de manière énergique, sur le terrain comme au niveau étatique.

AGISSONS  
TANT QU'IL EN EST  
ENCORE TEMPS !  
[www.sauvonsnosrivieres.fr](http://www.sauvonsnosrivieres.fr)

\* Union internationale pour la conservation de la nature





EN 2022, L'ANGUILLE, L'ESTURGEON ET LA GRANDE ALOSE SONT PLUS MENACÉS QUE L'OURS POLAIRE OU LE PANDA GÉANT

**93% c'est la baisse des populations de poissons migrateurs entre 1970 et 2016 à l'échelle européenne.**

SUR LE RHÔNE, 90% DES ALOSES SONT BLOQUÉES PAR LES TROIS PREMIERS AMÉNAGEMENTS ET NE PARVIENNENT PAS AUX FRAYÈRES DE L'ARDÈCHE

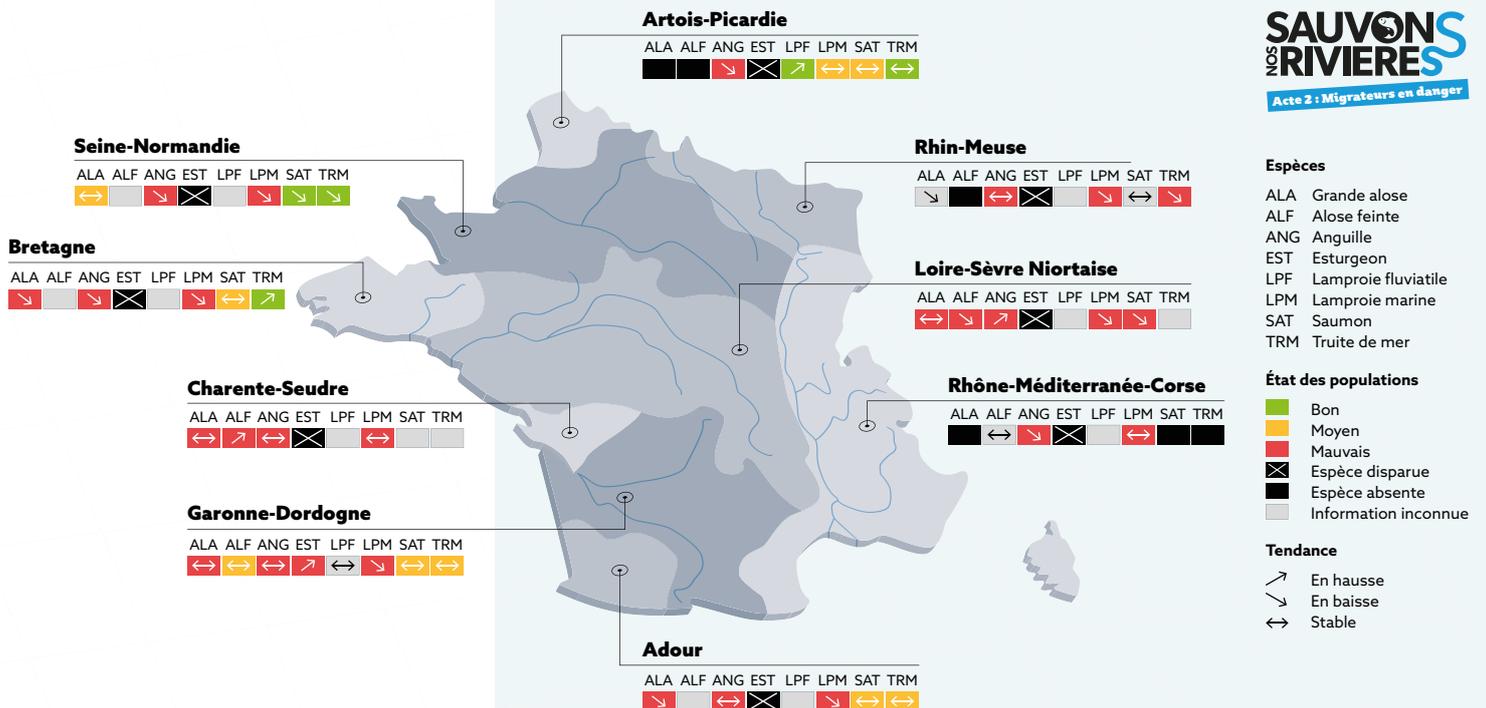
« Les milieux aquatiques subissent de multiples pressions qui impactent dangereusement les poissons et en particulier les migrateurs. Pourtant, ces espèces constituent un patrimoine dont le caractère exceptionnel nous oblige à faire de leur protection une priorité. Les pêcheurs et leurs instances sont en première ligne de ce combat, mais la mobilisation de tous est nécessaire. Car quand une espèce disparaît, c'est pour toujours ! »

**Claude Roustan**  
Président de la FNPF

LA FNPF CONSACRE 10% DE SON BUDGET ANNUEL À LA CONNAISSANCE, LA GESTION, LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES POISSONS MIGRATEURS

## ÉTAT 2022 DES POISSONS MIGRATEURS EN FRANCE

En collaboration avec l'ensemble de son réseau associatif, la FNPF a établi un état des lieux inédit des populations amphihalines sur chacun des grands bassins hydrographiques français.



Données issues des Associations Migrateurs : ASR ; BGM ; LOGRAMI ; MIGADO ; MIGAPI ; MIGRADOUR ; MRM ; SEINORMIGR



## 27 Septembre

> Assemblée générale de la FNPF

> Congrès en présence de Bérangère Abba, secrétaire d'état chargée de la biodiversité

> Signature de la convention Éducation nationale avec la participation du ministre Jean-Michel Blanquer

2021



## 16 Mars !

Mobilisation de la FNPF pour défendre la pêche au vif (courrier aux députés)

## 22 Mars

Renouvellement de la convention FNPF / EDF



CONSEIL CONSTITUTIONNEL

## 23 Mars !

Saisine du Conseil constitutionnel contre l'exemption des moulins du respect de la continuité écologique



## 30 Avril

Ouverture de la pêche en 2<sup>e</sup> catégorie

## 18 Mai

Lancement de la campagne engagée « Sauvons nos Rivières – Acte 2 »



## 12 Mai

Claude Roustan réélu président de la FNPF



## 23 Mai !

Recours contre les arrêtés fixant les quotas annuels de pêche de civelles





## Décembre

Signature de la convention  
FNPF / ANCV - Chèques Vacances



## 3 Décembre

Comité national de l'eau consacré  
au Varenne agricole de l'eau



## 1<sup>er</sup> Février

Renouvellement de la  
convention FNPF / Enedis / RTE

2022

## 15 Mars

Lancement  
du Plan d'action  
espèces exotiques  
envahissantes



## Mars

Grande campagne d'affichage  
« Passionnément Pêche »  
dans toute la France

## 2 Février

La FNPF, partenaire  
de la Journée mondiale  
des zones humides

## 12 Mars

Ouverture de la pêche  
en 1<sup>ère</sup> catégorie



## 11 Février

Sortie du Plan national  
en faveur des migrateurs  
amphihalins



## 5 Juin

Journée  
nationale  
de la pêche



## 29 Août

Rencontre avec  
Bérangère Couillard,  
nouvelle secrétaire d'État  
chargée de l'Écologie



# LES FAITS *marquants*

Un Comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH) s'est réuni à plusieurs reprises au printemps. Il annonçait un été 2022 particulièrement sec, alors que les sols étaient déjà asséchés par un déficit de précipitations pendant les saisons précédentes et que les nappes souterraines étaient au plus bas.

Ses conclusions permettent en théorie aux préfetures de préparer les usagers aux nécessaires mesures de gestion, qui doivent se prendre au plus tôt pour amoindrir les dégâts de la sécheresse dans le milieu naturel, susceptibles d'affecter les espèces aquatiques autant que les activités humaines. En théorie...

# Sécheresse : anticiper pour mieux partager la ressource !

En mai dernier, la carte publiée par le ministère de la Transition écologique sur le risque sécheresse avait fait grand bruit. Aucun département n'était épargné. Le risque était «très probable» dans plus de vingt d'entre eux, du sud à l'ouest, en passant par le centre et le nord. Seul un tiers du territoire métropolitain pouvait peut-être y échapper (risque «possible»). Finalement début août, le Plan sécheresse du gouvernement concernait l'ensemble des 96 départements métropolitains...

## UN COMITÉ POUR ANTICIPER UN RISQUE MAJEUR

Cette carte était publiée suite à une réunion du Comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH) le 18 mai. Créé en 2021, le CASH est issu du Comité national de l'eau et rassemble l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales, les entreprises (gestionnaires de l'eau, producteurs d'électricité, industriels riverains, pêcheurs professionnels, navigation intérieure), le monde agricole, les usagers (consommateurs, sports aquatiques) et les associations environnementales. Les associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique y sont spécifiquement représentées par un membre, qui fait remonter au Comité les observations de terrain de tout le réseau. Il a pour mission d'informer sur la situation hydrologique à court et moyen termes, d'accompagner les territoires dans l'anticipation du risque de sécheresse et de proposer des actions préventives ou compensatrices.

## UNE SITUATION HYDROLOGIQUE ALARMANTE

Agrégeant des données issues de nombreux organismes (OFB, BRGM, Météo France, VNF), le rapport du CASH faisait état en mai d'un déficit exceptionnel de précipitations, qui courait depuis septembre 2021 (à l'exception de décembre) et avait atteint 25 % en avril. La première quinzaine du mois avait été la plus déficitaire depuis 1958 ! Les premiers assècs avaient été constatés dès février en Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Paca. Les sols s'asséchaient : ils étaient classés «extrêmement secs», une situation rencontrée en moyenne tous les 25 ans, du nord au sud du pays (Paca, Corse, Lozère, Cantal, Côté d'Or et Nord Pas de Calais, mais aussi Alsace, Champagne, Poitou). La dégradation de la situation des nappes d'eau souterraines était également préoccupante : les recharges étaient inexistantes en Paca et dans le Bas-Dauphiné, très déficitaires en Vendée, Charentes, Maine et Touraine.





**Avec la création du CASH,  
les épisodes de sécheresse  
peuvent être mieux anticipés.**

## UNE SÉCHERESSE PERMANENTE ?

En 2021, la FNPF avait alerté les pouvoirs publics, dans un manifeste «*Sauvons nos Rivières – À court d'eau*» sur la situation des cours d'eau métropolitains. Donner aux préfets les moyens d'anticiper est fondamental pour préparer les acteurs locaux, collectivités locales, agriculteurs, habitants, à des restrictions qui peuvent être impactantes sur leurs activités. Plus ces mesures de gestion interviennent tôt dans la saison, plus elles sont efficaces. Cependant, localement, les actions ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux.

## EXEMPLE DE LA VIENNE, UN DÉPARTEMENT EN CRISE SANS MESURES ADÉQUATES

Dans la Vienne, où quasiment tous les cours d'eau sont en situation d'alerte renforcée ou de crise sécheresse, les autorités continuaient en juin dernier d'autoriser des prélèvements agricoles dans les nappes, «*alors qu'elles doivent alimenter en priorité les rivières en souffrance*», regrette Francis Bailly, président de la fédération départementale de pêche. *Ces prélèvements sont limités individuellement, mais le Préfet multiplie les dérogations pour aller au-delà des quotas ! Pire, certains débranchent les compteurs d'eau : c'est pour cela que nous demandons la mise en place immédiate de compteurs intelligents.*»

## UN PAYS EN GRAVE CRISE HYDRIQUE

«*Cette sécheresse est la plus grave jamais enregistrée dans notre pays*». Le 5 août, la Première ministre active la cellule interministérielle de crise alors que 93 départements sont concernés par une restriction au-delà de la vigilance dont 66 au niveau le plus élevé. La France a plongé dans le rouge, les assècs se sont multipliés sur tout le territoire mettant en grande difficulté la biodiversité aquatique malgré les nombreuses actions de sauvegarde menées par les structures de pêche de loisir.

Signataires des arrêtés de restriction de l'eau et garants des conflits d'usage, certains préfets dépassés par le nombre de demandes de dérogations, les ont considérées comme accordées à défaut de réponse sous 7 jours, empêchant toute évaluation fiable de l'impact des restrictions sur la gestion de la ressource en eau. À l'issue de cet été catastrophique pour les milieux aquatiques, la FNPF demande un

repositionnement de l'État au centre des arbitrages par des mesures de gestion précoce et plaide pour un nouveau rapport à l'eau faisant primer les économies de cette ressource précieuse et les mesures fondées sur la nature.

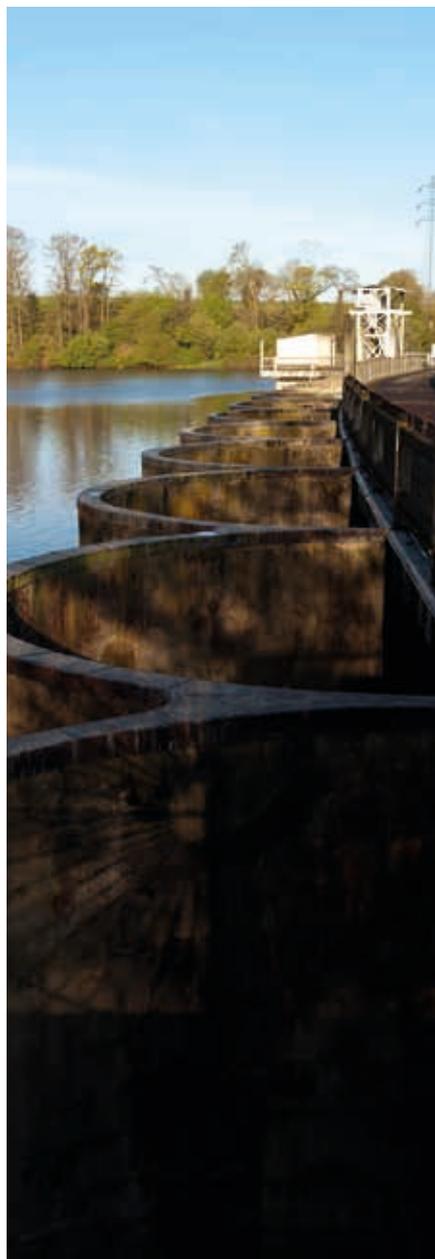
## DONNÉES MANQUANTES

Pour la FNPF, les données du CASH sont essentielles mais devraient s'accompagner d'informations sur la thermie des rivières pour obtenir un point de situation plus précis dès le printemps. En effet, le milieu naturel est particulièrement sensible au débit mais également à la température de l'eau. Certaines températures sont purement et simplement létales pour les poissons.



# Gestion concertée de l'eau : vers un bon état écologique dans six ans ?

Une nouvelle période s'ouvre pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau, sous le signe du partage et de la concertation, mais aussi de conflits d'usages exacerbés par les changements climatiques et d'arbitrages pas toujours cohérents.



Chaque grand bassin hydrographique élabore son Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) tous les six ans, à la suite d'une concertation entre tous les usagers au sein des Comités de bassin : État, collectivités locales, industriels, chambres consulaires, associations de protection de la nature, consommateurs et pêcheurs. Ces derniers se sont organisés en six Unions de bassin (UB) pour siéger dans ces « Parlements de l'eau ». Elles y apportent leur expertise et leur connaissance du terrain, via leurs observations et les résultats de leurs analyses, à tous les stades de l'élaboration du SDAGE : depuis l'état des lieux initial, l'identification des enjeux du territoire et des priorités, jusqu'à l'élaboration du programme d'actions, mais aussi lors de la mise en œuvre des mesures (financement et réalisation de travaux de restauration du milieu aquatique via les associations de pêche).

Les SDAGE ont été révisés pour la quatrième fois pour 2022/2027 : une occasion de concertation sous la houlette des Comités de bassin où les instances de la pêche siégeaient par l'entremise des UB. Tour d'horizon avec trois d'entre elles : Adour-Garonne, Artois-Picardie et Loire-Bretagne.

## LES PÊCHEURS AUXILIAIRES DE LA BIODIVERSITÉ

« Les changements climatiques vont particulièrement affecter notre bassin, rappelle Jean-Louis Molinié, président de l'UB Adour-Garonne : nous avons un déficit hydrique de 1,2 milliard de mètres cubes, avec des mesures, dans le SDAGE, qui permettront d'en résorber les deux tiers seulement. Comme lors des révisions précédentes, nous avons dû argumenter pour préserver la possibilité de réempoissonner certains lacs de montagne, avec toutes les précautions requises pour préserver les peuplements caractéristiques de ces milieux (notamment amphibiens). » Le SDAGE précise en effet que les repeuplements à des fins de développement halieutique seront orientés en priorité vers les contextes piscicoles perturbés. Cependant, il les autorise pour les masses d'eau en bon état, et les rend possibles pour les masses d'eau en très bon état, quand il est démontré que la demande halieutique n'entraîne ni dégradation, ni risque sanitaire, ni impact sur la biodiversité existante. « Ce sont des pratiques raisonnées, encadrées par la loi, qui font l'objet d'échanges avec les gestionnaires des sites, basées sur des attestations sanitaires. De plus, elles permettent bien souvent une diversification des espèces présentes et ont un intérêt pour la biodiversité, au-delà de leur intérêt halieutique », précise le président.



Un déficit hydrique  
de 1,2 milliard de m<sup>3</sup>  
dans le sud-ouest

## L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES SACRIFIÉS SUR L'AUTEL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Jocelyne Cadet, présidente de l'UB Artois-Picardie, regrette l'impact de la loi climat sur le SDAGE 2022/2027 et l'objectif communautaire de 50% de bon état écologique : « la balance penche du côté des producteurs de la très petite hydroélectricité, alors que l'Agence de l'eau nous avait beaucoup soutenu afin de résorber des seuils et des ouvrages qui rompent la continuité écologique des cours d'eau. Malgré le passé industriel du territoire et sa forte densité urbaine, il abrite des espèces exceptionnelles : saumon, anguille, truite de mer, alose, etc. Menacées par les seuils existants (le bassin est extrêmement segmenté, avec un ouvrage tous les 400 mètres !), elles seront sacrifiées sur l'autel des micro-centrales qui se multiplient. 24 projets ont été instruits en quelques mois, alors qu'il faut plus d'un an pour que nos dossiers de restauration le soient. Rappelons-le : nous ne détruisons pas de moulins mais bien des seuils... souvent orphelins, à tel point que l'Agence de l'eau doit en prendre la maîtrise d'ouvrage lorsque la situation est bloquée... »

## DES INCOHÉRENCES CRIANTES ENTRE POLITIQUES SECTORIELLES

À l'ouest, dans le plus grand bassin hydrographique de France, « le bilan est mitigé, pour Jean-Paul Doron, président de l'UB Loire-Bretagne, eu égard au temps passé en commissions et pourparlers. Les incohérences entre politiques (énergétique / agricole / eau) sont criantes : là-bas on restaure le milieu aquatique, ailleurs on construit des centrales, ici on crée des retenues d'irrigation. Mais, autoriser des bassines ne va pas dans le sens de l'indispensable sobriété sur la ressource et cela ouvre la porte à des dérogations (remplissage et utilisation) en situation de pénurie. Or, une fois que plusieurs millions d'euros d'argent public ont été mobilisés sur une infrastructure, difficile pour un préfet de justifier auprès de l'opinion publique, et sous la pression de la profession agricole, qu'on ne les utilise pas... Les Agences de l'eau ne doivent pas financer ces retenues avant d'améliorer les connaissances en matière de prélèvements et de besoins, via les études et analyses Hydrologie milieux usages climat (HMUC) et les Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). »

LA BALANCE  
PENCHE INJUSTEMENT  
DU CÔTÉ DE  
L'HYDROÉLECTRICITÉ

IL FAUT CONNAÎTRE  
LES BESOINS AVANT  
DE FINANCER DES  
RETENUES D'EAU

# Stratégie nationale de la *biodiversité* : une occasion pour dynamiser la politique de l'eau ?

Chaque pêcheur, adhérent au réseau associatif pêche, s'acquitte depuis 2007 d'une redevance fléchée «milieux aquatiques».

**Le premier volet de la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB) a été adopté en mars dernier : un processus dynamique, porté par de nombreuses consultations, qui doit être appuyé par des financements pérennes et spécifiques que les instances de la pêche surveilleront.**

La SNB est l'aboutissement d'une année de consultations avec l'ensemble des parties prenantes : territoires de métropole et d'outre-mer, scientifiques, instances consultatives, services et opérateurs de l'État, associations, notamment de la pêche de loisir. Elle s'attache, dans un calendrier allant de 2022 à 2030, à protéger et restaurer la nature, les écosystèmes et les espèces, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, déployer des aires protégées sur 30% du territoire (dont 10% de protection forte), utiliser de façon durable et équitable les ressources naturelles et les services écosystémiques, accompagner la transition écologique des activités humaines pour réduire les pollutions ainsi que l'artificialisation des sols, promouvoir les solutions fondées sur la nature, développer les modes de production et de consommation respectueux de l'environnement, sensibiliser, former et mobiliser la société dans son ensemble. Elle impulse également une nouvelle dynamique à la continuité écologique et à la trame verte et bleue.

Autant d'objectifs ambitieux partagés par tous. Mais si la SNB peut disposer d'une gouvernance interministérielle et se doter d'indicateurs pour suivre sa mise en œuvre, c'est une mission d'inspection qui doit fixer son volet financier courant 2022. Ce volet, essentiel, sera en particulier calibré après les différentes échéances électorales.

Quel sera-t-il ? Personne n'a encore la réponse à cette question. Or, se fixer des objectifs ambitieux ne sert à rien si la démultiplication des actions favorables à la biodiversité ne bénéficie pas de nouveaux moyens financiers. Ils sont estimés à 400 millions d'euros annuels par un rapport parlementaire<sup>1</sup> publié début 2022. Celui-ci propose par exemple d'y affecter une partie de la taxe départementale d'aménagement. Ce financement ne peut pas reposer exclusivement sur les Agences de l'eau qui soutiennent déjà toute forme de biodiversité. De plus, les Agences de l'eau sont également victimes de prélèvements réguliers depuis des années de la part du budget de l'État et, depuis récemment, d'un dispositif appelé «plafond mordant».

**Attachée au principe que «l'eau paie l'eau», la FNPF soutient, avec d'autres acteurs, la volonté d'accroître les ressources de la biodiversité par la création de recettes nouvelles.**

De nouvelles sources de financement pérennes sont à inscrire dans la loi, spécifiques à la protection de la biodiversité : les idées ne manquent pas. Elles sont appuyées aujourd'hui par la dynamique impulsée par la SNB, qui a donné un coup de fouet politique et médiatique à la politique de l'eau, via l'affirmation de l'importance de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ou des trames vertes et bleues. Il ne faudrait pas que cette dynamique retombe comme un soufflé.

<sup>1</sup> « Pour élargir à la biodiversité la fiscalité des agences de l'eau » du sénateur Alain Richard et du député Christophe Jerretie.

## PLAFOND MORDANT

Depuis 2018, les recettes des Agences de l'eau, qui proviennent des redevances locales sur la consommation d'eau, sont limitées par un « plafond mordant » au-delà duquel elles sont reversées au budget de l'État (il est de 2,191 milliards d'euros dans la loi de finances 2022, relevés de 100 millions d'euros récemment). « *Nous nous battons depuis longtemps pour que l'eau finance l'eau et que cessent ces subterfuges ministériels pour grignoter tout ou partie des redevances* », s'insurge Claude Roustan, président de la FNPF.



Un budget additionnel de  
**400 Millions d'€**  
devrait être affecté spécifiquement  
à la protection et la restauration  
de la biodiversité.

# Chronique d'une catastrophe annoncée

Alors que la Fédération de pêche des Hautes-Alpes avait alerté les services départementaux des dégâts qu'occasionnerait la vidange décennale du barrage du Pont Baldy sur la Durance, proposant de reporter la procédure d'un petit mois, le pétitionnaire de l'installation hydroélectrique a obtenu l'autorisation de procéder... Et les boues ont envahi l'aval.

« Nous alertions depuis deux ans les services de l'État sur les conséquences d'une vidange de barrage à un moment où le débit de la rivière est insuffisant pour supporter l'apport massif de sédiments, relate David Doucende, ingénieur hydrobiologiste chargé de missions à la fédération. Nous nous appuyons pour cela sur l'expérience des vidanges de 2001 et 2011 où, pour les mêmes raisons, les apports de matières en suspension avaient largement dépassé les valeurs impératives et un niveau de mortalité anormal de truites avait été constaté. Une consultation a été organisée : nous y avons expliqué nos craintes. L'Office français pour la biodiversité et la Direction départementale des territoires nous ont soutenus... Mais rien n'y a fait. »

## UN ÉCOSYSTÈME DÉVASTÉ POUR QUATRE À CINQ ANS

La vidange, autorisée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2022. Des travaux impératifs pour évacuer les boues accumulées en amont du barrage. Les jours suivants, des centaines de poissons agonisaient sur les rives de la Durance, asphyxiés par la vase : des truites fario, espèce sauvage de souche méditerranéenne endémique, mais aussi d'autres espèces aquatiques, impactées tout autant que le milieu dans son ensemble. Si les comptages ne sont pas exhaustifs, ils révèlent l'étendue du désastre : plusieurs semaines après la vidange, aucun poisson de moins de trois ans n'a pu être observé en aval du barrage !

## UNE INSTRUCTION EN COURS

Devant la gravité des faits, le procureur des Hautes-Alpes a ouvert une enquête judiciaire pour pollution, et plusieurs associations, dont la fédération départementale de pêche, ont porté plainte pour l'appuyer. Il pourra notamment se référer à la Directive européenne 2006/44/CE concernant la qualité des eaux douces ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie des poissons. « Le pétitionnaire a mis en place un suivi de la qualité physico-chimique basé sur des valeurs identiques à 2001 et 2011. Or, ces paramètres ne sont pas compatibles avec la directive, et il ne s'agit pas de valeurs impératives qu'il est obligatoire de respecter sous peine de sanctions administratives », avertit David Doucende.

Si le mal est fait, la leçon semble avoir été tirée pour l'avenir : les vidanges pourraient devenir annuelles, réduisant la quantité de boues à évacuer, et se dérouler lorsque le débit de la rivière le permet.



Une vidange de barrage mortifère dans les Hautes-Alpes aurait pu être évitée, à quelques semaines près.

« Il faudra quatre à cinq ans pour que l'écosystème se reconstruise, déplore l'ingénieur. Mais face à une installation produisant de l'électricité dite verte, notre point de vue n'a visiblement pas compté. Comment peut-on se dire « vert » quand on produit de telles catastrophes, de surcroît prévisibles et documentées ! »

David Doucende  
Chargé de missions  
Fédération de pêche des Hautes-Alpes



# Grand cormoran une bonne santé au mépris des poissons !

**Chaque année, des arrêtés départementaux autorisent à réguler les populations de grands cormorans, qui sont de plus en plus nombreux à nicher le long des rivières, des lacs et des côtes.**

Les associations de pêcheurs ont ainsi obtenu la possibilité de déroger à la directive Oiseaux, qui protège le cormoran, pour effectuer des tirs encadrés, réalisés par des personnes assermentées, comptabilisés et limités par des quotas. Une tentative pour limiter leur prédation sur des poissons tout aussi protégés par la loi, comme l'ombre commun ou la truite fario. Mais selon une enquête auprès des fédérations départementales de pêche, dans quinze départements (soit le quart des répondants), des associations de protection des oiseaux déposent des recours contre ces arrêtés préfectoraux encadrant les tirs de régulation, qui sont ensuite suspendus dans la majorité des cas.



## DES RECOURS SYSTÉMATIQUES SUR CERTAINS TERRITOIRES

«*En Haute-Loire, ces actions sont systématiques, regrette Florian Chopard-Lallier, directeur de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique. La saison dernière, qui a commencé en septembre 2021, l'arrêté a été suspendu dès novembre, alors que nous n'avions organisé que cinq demi-journées de tirs. 80 cormorans avaient été abattus sur un quota de 350 autorisé par le Préfet.*» La régulation s'est achevée là. «*C'est décourageant, poursuit le directeur, à tel point que nous manquons de bras compétents et disposant d'un permis de chasse pour organiser la régulation à l'automne prochain. Nous avons effectué des prélèvements stomacaux sur une partie des cormorans tués en 2020 (ils contenaient d'ailleurs des saumons, truites, ombres, brochets...), mais cela ne semble pas convaincre les tribunaux.*» 24 fédérations ayant répondu à l'enquête<sup>1</sup> ont également effectué des analyses stomacales, mais la complexité du procédé ne permet pas une démarche systématique.

## UNE RÉGULATION ENCADRÉE PAR LA LOI

Il manque une étude scientifique nationale, menée par un organisme indépendant comme l'OFB ou le Muséum d'Histoire Naturelle, pour appuyer les fédérations de pêche quand un arrêté autorisant les tirs est attaqué. En Haute-Saône, l'arrêté est reconduit à 270 oiseaux chaque année. Ce sont les quinze gardes-pêche assermentés qui effectuent les tirs, concentrés sur les secteurs à enjeux : petites rivières qui abritent des truites ou des ombres communs, très vulnérables. Chaque tir fait l'objet d'une fiche d'information transmise à la préfecture sous 48 heures, comme le veut la réglementation. Cependant, Quentin Leyval, technicien à la fédération départementale de pêche, observe que le quota est atteint de plus en plus tôt dans la saison depuis cinq ans. «*Nous souhaitons une augmentation de 9% des autorisations de tir, pour pallier l'évolution des effectifs de cormorans.*» Un constat confirmé par des comptages effectués par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), sur lesquels s'appuie l'arrêté.

<sup>1</sup> Enquête réalisée par la FNPF en 2022, à laquelle 59 fédérations départementales de pêche ont répondu.

## DES EFFECTIFS DE CORMORANS EXPONENTIELS

L'augmentation des populations est documentée par le Rapport triennal<sup>2</sup> de Loïc Marion, publié pour la septième fois en novembre dernier. Il recense plus de 11000 couples sur le territoire, soit une progression de 16% depuis 2018. Cette progression est avant tout due aux populations continentales (+20%), qui se retrouvent dans 52 départements, dont cinq nouveaux (Puy-de-Dôme, Creuse, Vienne, Charente et Isère). La population côtière baisse modérément (-1%) et est toujours présente dans sept départements. Le Gers et l'Indre n'en abritent plus.

## AUGMENTER LES QUOTAS OU TROUVER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ?

En Haute-Loire, des comptages ont été effectués sur tous les dortoirs connus, permettant de porter à 542 les effectifs, soit 35 de plus qu'en 2020. Face à cette augmentation de la population continentale, l'attente est grande pour connaître la décision gouvernementale concernant le quota d'individus qui pourront être régulés en 2022/2023. Une consultation devait avoir lieu pendant l'été... Malgré les tirs, les populations augmentent : est-ce parce que les quotas autorisés sont trop faibles ? Ou ne font-ils qu'effaroucher les survivants, qui vont faire des dégâts ailleurs, éparpillant les nichées ? Ils demandent des moyens importants : « *il faut trouver des tireurs disponibles, un jour de non-chasse, organiser le déplacement, apposer des panneaux sur les sites concernés*, explique Florian Chopard-Lallier. *Pour réguler 58 cormorans, il a fallu trois demi-journées sur la Loire, et autant de temps pour tuer 22 cormorans sur l'Allier. Au total, 236 cartouches ont été tirées. J'évalue le budget à environ 6000 euros par an...* »

« Ces campagnes de tirs sont rigoureusement encadrées, insiste Quentin Leyval, et réalisées en concertation avec nos

partenaires, la LPO comme la Direction départementale des territoires. Je ne vois pas d'autre moyen de protéger les poissons des rivières que de réguler le prédateur tout en prenant en compte tous les paramètres du sujet, bien sûr ». Des filets de surface protègent les poissons sur les petits étangs, mais nuisent à la présence d'autres espèces, réduisant la biodiversité. Des systèmes d'effarouchement éloignent les cormorans... mais seulement vers d'autres lieux de prédation... quand ils ne s'habituent tout simplement pas au bruit !

## DES ARBITRAGES INACCEPTABLES

Au cours de deux réunions d'échanges entre les parties prenantes (État, chasseurs, pisciculteurs, LPO et FNPF), la LPO, forte de 15 décisions de justice intervenues en sa faveur, a maintenu une position rigide de non-régulation sur les eaux libres.

De son côté la FNPF, considérant l'évolution à la hausse de l'espèce a revendiqué le maintien du système actuel de régulation et des quotas plus élevés. Elle a aussi proposé la mise en place d'une étude nationale de suivi de l'impact du cormoran notamment sur le peuplement piscicole.

Dans un premier temps, le ministère de l'Écologie souhaitait interdire la régulation du cormoran en fixant un quota zéro dans tous les départements. Finalement, le ministère, sensible aux arguments de la FNPF, a mis à la consultation du public un dispositif réglementaire n'interdisant pas la régulation du cormoran sur les eaux libres. Mais il exige des Directions départementales des territoires, souhaitant y recourir, de produire une étude faisant ressortir en particulier l'impact du cormoran sur les espèces protégées.

La situation est loin d'être satisfaisante et constitue un véritable recul pour la préservation de la biodiversité aquatique. En ce sens, la FNPF débattrra lors de son assemblée générale de septembre 2022 des actions à engager.

<sup>2</sup> Recensement national des grands cormorans nicheurs en France, rapport rédigé à la demande du ministère de la Transition écologique. Loïc Marion, université de Rennes, novembre 2021.



**Les effectifs de cormorans ont augmenté de 16% en trois ans au bord des lacs et des rivières. Il faut protéger les espèces piscicoles contre un prédateur de plus en plus envahissant.**

# Replantons *Le canal du Midi*

**Interview Laurent Adnet**  
chef de la Mission mécénat  
de Voies navigables de France



## POURRIEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER EN QUELQUES MOTS LE PROJET « REPLANTONS LE CANAL DU MIDI » ? QUELLE EN EST LA GENÈSE ?

Voies navigables de France gère le canal du Midi, inscrit par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'Humanité en 1996. Ce patrimoine exceptionnel est un élément majeur du développement local et du tourisme fluvial, pédestre et cycliste de la Région Occitanie. Construit sous le règne de Louis XIV par Pierre-Paul Riquet, le canal du Midi est l'une des réalisations les plus extraordinaires du génie civil moderne. Hélas, le chancre coloré s'attaque exclusivement aux platanes et décime ceux qui bordent le canal du Midi. Il n'existe qu'une seule solution pour l'endiguer : abattre et brûler les arbres touchés et replanter de nouvelles essences.

## APRÈS 10 ANS D'ACTION, QUELLES SONT LES AVANCÉES ?

Les replantations ont commencé en 2011, mais en réalité le projet global a débuté en 2006 dès l'apparition des premiers foyers d'arbres infectés par le chancre coloré à Villedubert (11). À ce jour, Voies navigables de France a abattu 29 100 platanes malades ou morts, a posé 1 350 nichoirs pour sauvegarder les espèces d'oiseaux menacées, a restauré 52 km de berges et a replanté 16 700 arbres, chênes chevelus en majorité mais aussi des essences « intercalaires » telles que des micocouliers, des tilleuls à petites et grandes feuilles, des charmes houblons, etc.

## LA FNPF ET VNF SONT PARTENAIRES DEPUIS LONGTEMPS SUR DE NOMBREUX SUJETS, POURQUOI AVOIR CONTACTÉ LA FNPF SUR CE PROJET PARTICULIÈREMENT ?

VNF travaille en lien étroit avec la FNPF sur la gestion des milieux, zones humides, frayères, espèces exotiques envahissantes. Des actions sont menées pour simplifier les procédures administratives et développer les aménagements en vue d'améliorer les conditions d'usage du domaine public fluvial pour la pêche de loisir. Des démarches communes de promotion sont également réalisées.



**Replantons**  
Le canal du Midi

## QUELLES SONT AUJOURD'HUI VOS ATTENTES VIS-À-VIS DES INSTITUTIONS ET DU GRAND PUBLIC ?

Aujourd'hui, la maladie continue de progresser : il reste à abattre tous les platanes qui sont voués à être touchés par la maladie, à conforter plus de 250 km de berges et à replanter environ 40 000 arbres. À terme, nous aurons en effet replanté plus d'arbres que de platanes abattus.

La Mission mécénat de Voies navigables de France a collecté, grâce à l'engagement individuel de milliers de donateurs et au soutien de nombreuses entreprises régionales et nationales, près de 8 millions d'euros de dons. Cela démontre qu'ensemble – représentants du monde économique, citoyens, collectivités territoriales et État – nous savons agir en étroite collaboration au bénéfice de la préservation du patrimoine fluvial français.

Pour devenir « replanteur du canal du Midi »,  
vous pouvez faire un don :  
[www.jedonneenligne.org/replantonslecanaldumidi/CANALDUMIDI/](http://www.jedonneenligne.org/replantonslecanaldumidi/CANALDUMIDI/)



**16700**  
Arbres replantés



**1350**  
Nichoirs posés

Partenaires de longue date, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et Voies navigables de France (VNF) réalisent chaque année des actions communes visant à faciliter l'accès à la voie d'eau pour la pêche de loisir (sécurisation des accès, création de pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite...) ou à protéger les milieux aquatiques et la biodiversité (restauration de la continuité écologique, réalisation de passes à poissons, lutte contre les espèces invasives, végétalisation des berges...).

En 2019, la FNPF et VNF ont signé une convention de partenariat afin d'accroître les possibilités de pratique de la pêche de loisir sur le domaine public fluvial tout en préservant les milieux aquatiques.

# Le savoir-faire des pêcheurs au service des territoires d'eau

## LES ZONES HUMIDES, ATOUT À PRÉSERVER POUR L'HUMANITÉ

Les zones humides – rivières, lacs, mares, prairies humides, tourbières, etc. – forment des systèmes complexes qui rendent de nombreux services à l'Humanité. Elles agissent comme des éponges, retenant les crues et restituant l'eau en période de sécheresse. Elles captent le CO<sub>2</sub>, contribuant à limiter le dérèglement climatique. Elles apportent de la fraîcheur au cours d'épisodes de chaleur intense amenés à se multiplier. Enfin, elles participent largement à la richesse du vivant. En France, 50% des espèces d'oiseaux accomplissent tout ou partie de leur cycle de vie en zone humide et 30% des espèces végétales remarquables ou menacées y vivent. Sans parler des poissons qui en dépendent totalement.

Les zones humides subissent pourtant des pressions de toutes sortes : artificialisation des sols, intensification agricole, pollutions, espèces invasives... En France, la superficie en zones humides aurait diminué de plus de 50% durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. La tendance demeure à la baisse, mais aussi à la détérioration. 41% des zones humides françaises

évaluées entre 2010 et 2020 ont subi une dégradation. Augmentation des coûts de traitement de l'eau, épisodes de crue ravageurs, aggravation des sécheresses, disparition de pratiques diverses (pêche, chasse, récolte des roseaux et de la tourbe, etc.) en sont autant de conséquences néfastes.



## UNE FONDATION POUR PROTÉGER ET ÉDUIQUER, DE FAÇON PARTENARIALE

La Fondation des pêcheurs porte l'ambition de zones humides préservées, dans lesquelles la vie foisonne sous toutes ses formes. Créée en 2016 par la FNPF, «elle s'appuie sur l'expertise unique du réseau associatif de la pêche de loisir en eau douce pour mener des opérations ambitieuses de préservation des milieux humides et aquatiques» explique Pascal Berteaud, membre du Conseil d'administration de la Fondation, directeur général du CEREMA et ancien directeur de l'Eau.



Les berges de l'Ellé, rivière à enjeux pour la reproduction des poissons migrateurs tels que le saumon atlantique.

Aidée par les dons qu'elle reçoit, la Fondation acquiert des territoires d'eau partout en France. Ces sites sont restaurés, si besoin protégés, et rendus accessibles au public afin de faire connaître la fragilité de ces milieux au plus grand nombre. Leur gestion s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale associant les fédérations départementales de pêche à des organisations spécialisées en biodiversité terrestre.

À ce jour, la Fondation est propriétaire de 200 hectares dont 100 en eau, répartis en 8 sites situés dans autant de départements. Le coût total de ces acquisitions est de 1952000 euros, dont 1245000 euros provenant de fonds propres. «*Le franc succès rencontré par la Fondation des pêcheurs au cours de ses premières années d'existence témoigne, tout à la fois, de la multitude des menaces qui pèsent sur les territoires d'eau et des besoins de solutions qui s'expriment sur le terrain pour y faire face*» analyse son président, François Le Sager.



## LA FNPF, PARTENAIRE INSTITUTIONNEL DE LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

Le 2 février 2022 a été célébrée la Journée mondiale des zones humides sur le thème : «Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'humanité et la nature». Les zones humides contribuent à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de la biodiversité, auxquelles le réseau associatif de pêche de loisir participe via ses actions quotidiennes (restauration, entretien des milieux, création de frayères...).

À cette occasion, les structures associatives de pêche de loisir ont mené des opérations de sensibilisation spécifiques auprès du grand public et des jeunes en milieu scolaire.

Dans le prolongement de l'étude nationale lancée par la FNPF, l'Association régionale des fédérations de pêche des Pays-de-la-Loire (ARFPPL) en collaboration avec les 5 fédérations départementales de pêche de Loire Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée, a initié une enquête socio-économique pour valoriser l'impact de la pêche de loisir sur son territoire.

Cette étude, soutenue financièrement par la FNPF et le Conseil régional des Pays-de-la-Loire, a mis en exergue une meilleure connaissance des pêcheurs (profils, origines, pratiques, attentes...), la quantification de l'impact économique et de la valeur ajoutée de la pêche sur ces 5 territoires, mais aussi révélé des orientations de développement du loisir pêche.

LE MATÉRIEL DE PÊCHE, PREMIER POSTE DE DÉPENSE

# Pêche de loisir en Pays-de-la-Loire : une étude riche d'enseignements

## LE PÊCHEUR, UNE PERSONNE DE TOUT ÂGE QUI PRIVILÉGIE LA PROXIMITÉ ET LA QUALITÉ DU CADRE ENVIRONNANT

En 2022, le pêcheur en Pays-de-la-Loire reste majoritairement un homme (94%), représenté équitablement dans chaque classe d'âge. La féminisation de ce loisir est faible mais en progression constante. Les femmes ne représentaient encore que 3% des pratiquants de pêche de loisir en 2011. Les pêcheuses ligériennes sont jeunes, la moitié d'entre elles a moins de 25 ans et leur moyenne annuelle de dépense est deux fois moins élevée que celle des hommes. La plupart des pratiquants de la pêche de loisir sont ouvriers, employés ou retraités, les CSP+<sup>1</sup> sont minoritaires.

L'appétence pour une pratique en mode loisir au contact de la nature est très forte, le cadre environnant est le principal critère de choix du lieu pour trois-quarts des répondants (76%). Les sorties, plus de 10 par an pour 60% des pêcheurs, sont réalisées en demi-journée ou journée, à moins de 20km du domicile et principalement en solitaire même si les parties de pêche entre amis ou en famille sont régulières.

## UN RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ASSURÉ

Les jeunes de moins de 24 ans représentent un quart de la population des pêcheurs et ont une pratique habituelle de la graciation (remise du poisson à l'eau). Plus de 20% d'entre eux ont découvert la pêche grâce aux animations et aux stages des associations locales, ce qui démontre la qualité des actions de terrain déployées par les structures de pêche de loisir. À la différence de leurs aînés, c'est un loisir qu'ils partagent en famille sur une plus courte durée.

La Pêche de Loisir en Eaux Douces en Pays de la Loire

Comportements & attentes des pêcheurs  
Poids socio-économique



85  
72  
53  
49  
44

\* 118 985 adhérents en 2019 en Pays de la Loire (1,3 million en France)

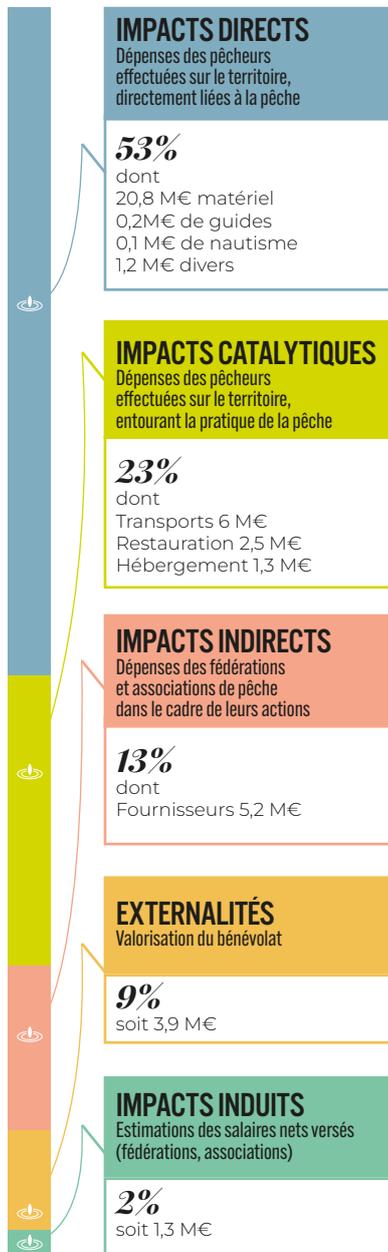
\* 5 Fédérations départementales

L'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Pays de la Loire, ainsi que les 5 fédérations départementales ont souhaité mutualiser une étude pour :

Avoir une meilleure connaissance des pêcheurs : quels sont-ils ? Quelles sont leurs attentes ?

<sup>1</sup> CSP+ : catégorie socio professionnelle supérieure

## POIDS ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE DE LOISIR EN RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE



## LES PÊCHEURS TOURISTES MAJORITAIREMENT LIGÉRIENS

Les touristes sont très majoritairement des pêcheurs issus de la région des Pays-de-la-Loire (84 %) et effectuent des séjours d'une à trois nuit(s). Ces touristes intrarégionaux dépensent localement 5,3 M€ pour une dépense annuelle de 1 082 € par personne, axée sur le matériel, le transport et l'hébergement. La pêche de loisir génère un tourisme de proximité dont les retombées économiques profitent essentiellement à son territoire.

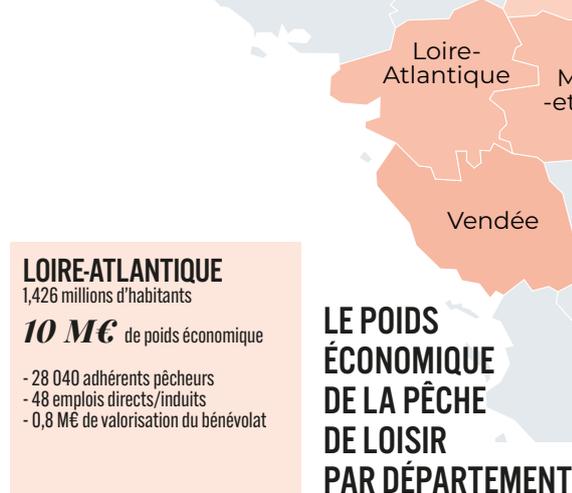
## UNE ÉTUDE DÉCLINÉE DANS CINQ DÉPARTEMENTS

Les résultats des déclinaisons départementales de l'étude sont conformes aux tendances esquissées au niveau régional en termes de sociologie et d'attentes des pratiquants. Le poids économique de la pêche de loisir, variable selon les départements, est à corréluer avec leur densité respective de population. On note que la pratique de la pêche de loisir en eau douce en Vendée, un département fortement tourné vers le nautisme en mer est aussi dynamique que dans un département non-littoral. 30 % des pêcheurs de Vendée déclarent d'ailleurs également pêcher en mer.

UN POIDS ÉCONOMIQUE ESTIMÉ À 42,3 M€

UNE DÉPENSE MOYENNE PAR PÊCHEUR DE 681 €

UN PÊCHEUR TOURISTE DÉPENSE ANNUELLEMENT 1 082 €



**LOIRE-ATLANTIQUE**  
1,426 millions d'habitants  
**10 M€** de poids économique  
- 28 040 adhérents pêcheurs  
- 48 emplois directs/induits  
- 0,8 M€ de valorisation du bénévolat

**LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE DE LOISIR PAR DÉPARTEMENT**

**MAYENNE**  
305 000 habitants  
**4,1 M€** de poids économique  
- 11 436 adhérents pêcheurs  
- 18 emplois directs/induits  
- 0,6 M€ de valorisation du bénévolat

**VENDÉE**  
679 000 habitants  
**10,3 M€** de poids économique  
- 27 338 adhérents pêcheurs  
- 43 emplois directs/induits  
- 0,9 M€ de valorisation du bénévolat

**MAINE-ET-LOIRE**  
815 300 habitants  
**10,2 M€** de poids économique  
- 30 365 adhérents pêcheurs  
- 52 emplois directs/induits  
- 0,8 M€ de valorisation du bénévolat

**SARTHE**  
561 500 habitants  
**7,7 M€** de poids économique  
- 19 023 adhérents pêcheurs  
- 30 emplois directs/induits  
- 0,83 M€ de valorisation du bénévolat

## LES ATTENTES DES PRATIQUANTS

L'enquête fournit en conclusion quelques préconisations de développement du loisir pêche en lien avec les attentes formulées par les pratiquants.

Parmi celles-ci, on peut citer :

- La création, la valorisation et l'entretien réguliers des parcours (notamment parcours de nuit, parcours famille)
- L'entretien et la gestion des milieux aquatiques
- La meilleure connaissance des actions des fédérations et AAPPMA auprès des adhérents
- L'amélioration de la mise en application et le suivi de la réglementation (recrutement de plus de gardes de pêche, gestion des conflits d'usage)
- Une régulation accrue de la pêche professionnelle dans certains secteurs

Les résultats de cette étude confortent ceux de l'enquête nationale réalisée à l'initiative de la FNPF en 2011. Depuis dix ans, le prix moyen de la dépense du pêcheur reste constant à plus de 680 €. Le cadre environnant et le contact avec la nature sont toujours privilégiés à tout autre critère.

# La pêche, un allié *du tourisme durable !*

**Avec le Plan « Destination France »<sup>1</sup>, le gouvernement français souhaite faire du pays la première destination mondiale du tourisme durable d'ici 2030. La pêche de loisir a des outils et des atouts pour l'aider à y parvenir.**

La crise sanitaire semble avoir sonné le glas du tourisme à l'ancienne, constitué de grands sites saturés, d'offres d'hébergement concentrées, d'infrastructures coûteuses... et fait (re)naître l'envie de paysages préservés, d'activités de pleine nature, de partage, de terroir... Et même de lenteur. Une consultation menée par Make.org en 2021 intitulée « *Comment agir pour un tourisme plus responsable en France* » a recueilli 2 000 propositions, 334 429 votes et 50 000 participants, preuve que le sujet mobilise. Près du tiers des propositions évoque la nature et la biodiversité : préservation, mais aussi limitation d'accès et sensibilisation à la protection des écosystèmes.

## QUI MIEUX QUE LA PÊCHE DE LOISIR RÉPOND À CES ENJEUX ?

La pêche de loisir recueille, via la carte de pêche, des moyens pour restaurer les espaces naturels, contribuant à la beauté des paysages, préserver la qualité de la ressource en eau et favoriser la biodiversité. Ses gardes assermentés, ses mille salariés et ses 40 000 bénévoles sont sur le terrain des sentinelles de la nature à l'écoute des pratiquants, mais aussi des touristes, porte-paroles des gestes éco-responsables. Avec ses 550 000 kilomètres de linéaires de rivières et plusieurs centaines de milliers d'hectares de lacs et plans d'eau, le loisir attire des pratiquants, habitués ou débutants, partout en France, contribuant au développement économique local.

**Forte de près de 500 parcours de pêche labellisés, adaptés à chaque public (familles, débutants, passionnés) et de 550 hébergements qualifiés, la pêche de loisir propose une offre touristique en harmonie avec les aspirations du public à la nature et à la sérénité.**

Ses Ateliers Pêche Nature pour les enfants et ses Maisons Pêche Nature tous publics proposent des animations mêlant pêche, découverte du milieu aquatique, mais aussi sensibilisation aux fragilités des espaces et des espèces.

## UNE ACTIVITÉ QUATRE SAISONS SUR TOUS LES TERRITOIRES

Quelle activité peut se pratiquer toute l'année, indépendamment des conditions météorologiques, partout en France ? La pêche ! Avec des temps forts hors saison, comme la pêche du brochet qui s'étend globalement de mai à fin janvier.

Même l'hiver, la nuit, sous la pluie... on pêche (sous certaines conditions) !

Les contributeurs de la consultation menée sur Make.org suggèrent également de « *rééquilibrer l'activité touristique dans les territoires et développer un tourisme de proximité en lien avec le patrimoine régional et les habitants* ». Mieux répartir la fréquentation sur le territoire, c'est ce à quoi s'attèle la Fédération départementale de pêche du Gers. « *Plutôt que de saturer des sites très fréquentés, explique Cyril Lambrot, chargé de développement, nous communiquons à propos d'espaces préservés répartis*



sur tout le territoire qui proposent des activités variées, adaptées à des publics experts, familiaux ou débutants. Parmi nos deux « Stations Pêche », Cazaubon, station thermale la plus dynamique du département, est très fréquentée. Nous préférons communiquer sur Samatan, aux portes de Toulouse, qui gagnerait à être mieux connue. » Un équilibre à trouver entre développement et préservation qui porte ses fruits, puisque le Gers séduit de plus en plus de nouveaux pratiquants occasionnels. « *Nous travaillons avec le Comité départemental du tourisme depuis longtemps, car il a une approche slow tourisme qui correspond à nos ambitions.* »

<sup>1</sup> « Destination France » - Plan de reconquête et de transformation du tourisme présenté fin 2021 qui prévoit 1,9 milliards d'euros de crédits, dont 70 millions pour le Fonds tourisme durable.



Grâce à la pêche de loisir, la France a tous les atouts en main pour devenir la première destination du tourisme durable mondial.

## S'ÉVADER À PROXIMITÉ DE CHEZ-SOI

Inspiré de la slow food, la tendance du slow tourisme consiste à prendre son temps, aller moins loin, se nourrir localement, utiliser des transports non polluants, découvrir des territoires hors des sentiers battus, rechercher les coins tranquilles... Ce qu'offre la pêche de loisir ! C'est une des voies qu'emprunte le tourisme durable et à laquelle s'attachent le Gers, son label Terra Gers® et sa fédération départementale de pêche : « nous

*touchons un public plutôt local. Il ne s'agit pas de faire venir des gens de l'autre bout du territoire, avec les conséquences sur le trafic que cela peut avoir. Et nous construisons nos projets avec les acteurs locaux et les habitants, riverains, agriculteurs... Il faut qu'ils se retrouvent dans ce que nous proposons, à la fois en termes de retombées, mais aussi de tranquillité»,* conclut Cyril Lambrot.

Avec 90 millions de touristes étrangers, la France était la première destination mondiale du tourisme en 2019. La crise sanitaire a donné un coup de frein

aux déplacements et aux vacances, mais 2022 semble partie pour être aussi dynamique, sinon plus que 2019. Cependant, il convient d'adapter l'offre touristique aux envies des habitants tournées vers plus de sérénité, de quiétude, de qualité, de terroir, moins d'impacts sur la nature et les paysages, plus de lien avec le vivant. C'est le choix du gouvernement français avec son plan Destination France. Une transition écologique du tourisme à laquelle la pêche de loisir contribuera incontestablement.



## STATIONS PÊCHE : UN GAGE D'ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

Aujourd'hui, 23 communes « Stations Vertes » sont également labellisées « Station Pêche », gage de pratique du loisir dans des environnements authentiques, agréables et préservés. Territoires d'accueil ancrés dans l'écotourisme, engagés dans des démarches d'économie durable et responsable, de labellisation de parcours et d'Hébergements Pêche, ces destinations misent sur le respect du patrimoine naturel, le partage d'expériences et le bien-être des visiteurs comme des populations locales.

Le village de Bussang, situé dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a été labellisé « Station Pêche » récemment. Il accueille des touristes toute l'année qui profitent de son Théâtre du Peuple, sa voie verte, ses pistes de ski, et bien sûr de ses parcours de pêche.

« Nous avons souhaité mettre en valeur la pêche de loisir sur notre territoire, car elle est proche de la nature et de sa préservation. La labellisation « Station Pêche » permet de structurer et de développer l'offre en termes d'hébergement, de service et d'équipement, c'est un véritable atout pour le développement de notre territoire. »

**Adeline Rogerat**  
Directrice de l'office de tourisme de Bussang

# LES CHIFFRES *clés*

**2 MILLIARDS D'EUROS**  
Poids économique  
de la pêche en France



**1 000**  
SALARIÉS

**40 000**  
BÉNÉVOLES

**12 160 580€**  
D'AIDES À L'EMPLOI  
versées par la FNPF aux  
fédérations départementales  
soit 370 postes

**1 477 981**  
PÊCHEURS



dont  
**114 651**  
FEMMES

et  
**333 394**  
MOINS DE 18 ANS

**4 803 995 €**  
ALLOUÉS PAR LA FNPF  
pour développer le loisir pêche  
et protéger les milieux

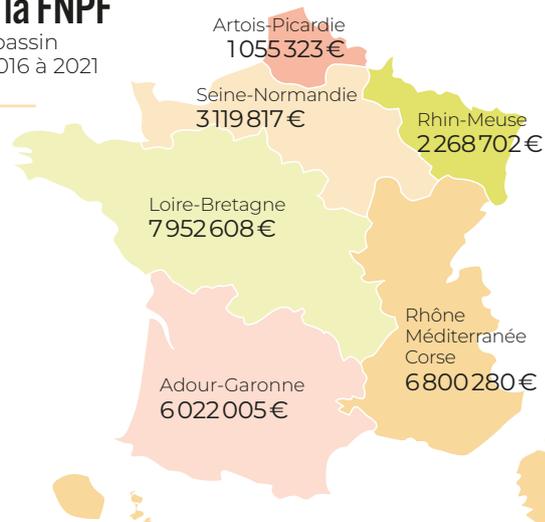
**2 125 868 €**  
en faveur du  
DÉVELOPPEMENT  
DU LOISIR PÊCHE

**490 ACTIONS**  
EN FAVEUR DES MILIEUX  
subventionnées  
par la FNPF pour  
un total de 2249543€

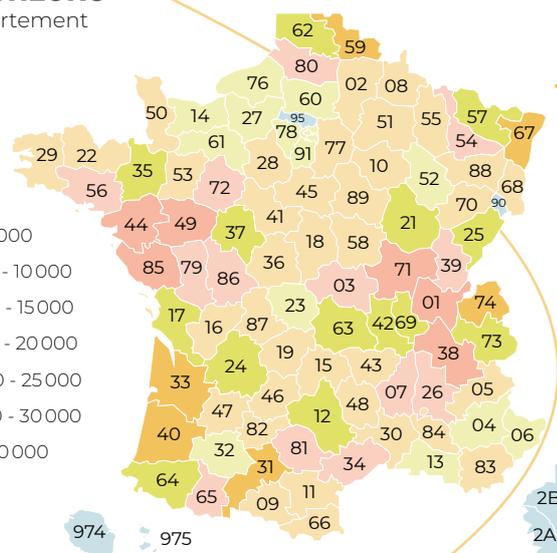
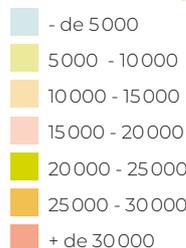


## SUBVENTIONS ACCORDÉES par la FNPF

par bassin  
de 2016 à 2021



## NOMBRE DE PÊCHEURS par département



**545**  
Hébergements  
Pêche



**503**  
Ateliers Pêche Nature  
organisés pour découvrir  
la pêche ou se perfectionner



**492**  
Parcours Pêche  
(labéllisés et en cours  
de labellisation)



**23**  
Stations  
Pêche



# Un *loisir populaire*, symbole du tourisme social

Les missions fondamentales portées par la FNPF sont la préservation du patrimoine piscicole, des milieux aquatiques et de la biodiversité ainsi que la valorisation de la pêche de loisir en eau douce. Activité ouverte à tous, elle est un vecteur de mixité et de cohésion sociale, de partage et d'engagement citoyen, d'ancrage dans les territoires et de dynamisation de l'économie locale.

Par cette double équation, la FNPF s'inscrit dans les tendances actuelles de développement, en répondant parfaitement aux préoccupations et impératifs du tourisme durable mais aussi du tourisme social et solidaire.

La prégnante volonté de limiter les clivages en favorisant l'accès aux vacances et loisirs pour tous (jeunes, familles, seniors, personnes en situation précaire ou de handicap, etc.), place la pêche de loisir, ses valeurs et savoir-faire, au cœur des synergies mises en place avec nos multiples partenaires.

Parmi eux, le Comité national d'action sociale (CNAS), l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et des Comités sociaux et économiques (CSE) dont celui d'Airbus Opérations Toulouse.

Créé en 1967, le CNAS, au service de 840 000 agents bénéficiaires et leurs 2,5 millions d'ayants droit, regroupe plus de 20 000 structures territoriales adhérentes. Il représente un atout notable pour les responsables des collectivités territoriales, s'adaptant aux besoins des personnels et de leur famille et proposant une large gamme de prestations destinées à améliorer leurs conditions de vie matérielles et morales.

Depuis près de 10 ans, l'accès au loisir pêche figure parmi les offres du CNAS qui participe financièrement à l'acquisition de cartes de pêche annuelles par ses adhérents, via un remboursement forfaitaire allant jusqu'à 20 € pour les cartes annuelles.

Née en 1982, l'ANCV est placée sous la double tutelle du ministre chargé



**12% des chèques-vacances sont consacrés à la pratique de loisirs sportifs et à la détente.**

du Tourisme et du ministre de l'Économie et des finances. Sa mission est unique : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre tout en soutenant le développement touristique des territoires.

La convention entre la FNPF et l'ANCV en février 2022 a permis aux structures associatives de la pêche de rejoindre un large réseau de professionnels du tourisme et des loisirs acceptant la facilité de règlement que représente le chèque-vacances, marqueur d'un tourisme solidaire et de proximité sur notre territoire.

L'acquisition des cartes de pêche entre désormais dans le cadre des dépenses éligibles à ce moyen de paiement exclusivement dématérialisé : les pêcheurs qui le souhaitent peuvent régler tout ou partie de leur carte à l'aide de l'application Chèque-Vacances Connect.

Par la mutualisation de leurs moyens, les CSE offrent des avantages à leurs salariés, orientés à 57% vers des offres de tourisme et de loisirs. Avec une prise

en charge totale ou partielle du coût des cartes de pêche, certains CSE dont celui d'Airbus Opérations Toulouse et l'Amicale de ses retraités (ARAT) participent amplement à l'ouverture de la pêche de loisir à tous.

« La pêche est un loisir populaire. L'adhésion aux AAPPMA, souvent réalisée en début d'année, peut parfois constituer une dépense pesant sur les budgets les plus modestes.

Depuis 2020, pour alléger cette charge, assurer la fidélisation des pêcheurs et répondre à de nouvelles habitudes de paiement, la FNPF a instauré la mensualisation des cartes de pêche. La pêche associative confirme ainsi sa vocation sociale et sa volonté de rendre le loisir accessible au plus grand nombre. »

**Maurice LEBRANCHU**  
Vice-président de la Fédération Nationale de la Pêche en France

# Des bénévoles passionnés nouvellement élus

Avec une carte de pêche, chaque pratiquant adhère automatiquement à l'une des 3600 Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) du territoire métropolitain. Elles gèrent les droits de pêche sur les domaines publics ou privés, participent à la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole, luttent contre le braconnage et la pollution, valorisent le domaine piscicole et mettent en place des actions de sensibilisation du public.

2021 fut l'occasion de renouveler, par des élections, les dirigeants bénévoles des AAPPMA. Quatre nouveaux élus nous confient leurs motivations et leurs projets.

## VINCENT (VAR)

**« Soyons fiers  
de notre loisir pêche ! »**

Adhérent de l'AAPPMA La Truite du Gapeau à Hyères depuis dix ans, Vincent, restaurateur ruraliste de 47 ans, en a pris la présidence cette année, à la suite d'un président « dynamique, qui m'a beaucoup appris sur la gestion piscicole et qui avait besoin d'être relayé. Il en est aujourd'hui le président d'honneur. J'avais envie d'animer des événements, d'organiser des concours et de participer activement à la protection du milieu naturel tout en favorisant la pêche de loisir. Les deux sont indissociables. »

Particulièrement sensible aux attaques de certaines associations contre la pêche de loisir, Vincent suggère, « Pour les contrer, il faut montrer l'unité du monde de la pêche. Nous avons la puissance d'un réseau d'un million et demi de pratiquants : parlons d'une même voix, que l'on soit carpiste, pêcheur au coup ou à la mouche, féru de carnassiers ou amateur de poissons blancs, en no kill ou pas ! » Il insiste sur le rôle de vigie des pêcheurs, en cas d'atteintes à l'environnement, tout en affirmant que la pêche est un loisir, aussi respectable que d'autres : « c'est notre culture, nous devons en être fiers. » Gageons qu'il fera passer le message dans le Pôle développement de la fédération départementale de pêche où il a intégré le groupe de travail Communication.



Vincent inaugure un panneau d'information pour protéger le black-bass au Lac du Plan du Pont.



Ingrid annonce les résultats du concours de dessins lors d'une animation pêche pour les jeunes à Yzeure.

## INGRID (ALLIER)

**« Je suis attachée aux valeurs  
environnementales du monde de la pêche »**

Alors qu'elle avait toujours pêché avec ses amis, Ingrid a attrapé la passion pour la pêche de la carpe avec son époux, il y a vingt ans. « C'est devenu notre loisir commun préféré, raconte la quadragénaire. Puis, nous avons l'un comme l'autre eu envie de nous engager davantage, car l'ambiance était agréable lors des manifestations organisées par l'AAPPMA de Moulins. Parce qu'il voulait sensibiliser tous les usagers de la nature à sa protection, il est devenu garde-pêche particulier, et moi vice-présidente, notamment pour la recherche de subventions, car je connais bien l'administration pour y travailler, et l'organisation des événements. » Elle s'est ainsi attelée à un enduro carpe (concours de pêche sur plusieurs jours) dès cette année. « C'est une pêche technique et sportive, qui demande une grande dextérité pour respecter l'intégrité du poisson et un peu de jugeote : il faut parfois se montrer plus malin que lui ! »

Ingrid est particulièrement ravie de découvrir l'esprit collaboratif qui règne dans l'association et tient à témoigner à quel point le monde de la pêche se préoccupe de l'environnement et de la nature : « je suis très attachée aux valeurs de respect et de confraternité portées par la pêche et la protection du milieu aquatique ».



Adrien anime un atelier pêche au feeder lors de la Fête de la pêche au plan d'eau de Chitenay.

## ADRIEN (LOIR-ET-CHER)

**« J'offre en retour de ce qu'on m'a donné quand j'étais enfant »**

« C'est facile de critiquer, mais l'important, c'est d'agir pour faire bouger les choses, clame Adrien, nouvel animateur de l'Atelier Pêche Nature (APN) de l'AAPPMA de Blois. J'ai tellement reçu de l'APN et de son animateur, qui m'a tout appris, je voulais donner en retour du temps que l'on m'a consacré ! »

Issu d'une famille de pêcheurs de loisir de père en fils, Adrien a confirmé sa passion pour la pratique dès l'âge de 13 ans, au cours d'un APN. Il apprécie que l'activité se transmette sur le terrain, par le contact humain. Sa spécialité ? La pêche au coup de poisson blanc, mais il est capable d'animer des ateliers sur la pêche de la truite et du carnassier, selon les saisons, en alternant les techniques. Ce trentenaire, qui anime aussi le club de rugby de sa ville, apporte sa jeunesse et son énergie à l'AAPPMA, toujours prêt à se libérer pour donner un coup de main lors d'un concours ou d'une action de nettoyage de berges. Il aimerait informer les détenteurs de cartes – « ils sont près de 4000 à Blois ! » – sur l'organisation de la pêche en France et l'importance des actions engagées par la fédération de pêche pour protéger le milieu, « via les réseaux sociaux, on peut toucher un public vaste et jeune, très à l'écoute des questions environnementales et qui se passionnera pour nos actions », assure-t-il.

## LÉONARD (AISNE)

**« J'aimerais valoriser l'énergie des jeunes générations »**

Technicien de rivière, chargé d'études milieux aquatiques dans un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau, Léonard est un spécialiste de la protection des milieux aquatiques et pêcheur depuis qu'il a appris à marcher : il est garde-pêche particulier depuis cinq ans dans l'AAPPMA La Gaule à Venhuile.

« J'ai toujours été engagé dans des associations, sur la vie étudiante ou l'environnement, explique le jeune homme de 25 ans, et j'ai voulu m'investir dans l'AAPPMA voisine d'Assis-sur-Serre, une petite structure – elle ne rassemble qu'une soixantaine de pêcheurs – très dynamique sur la préservation de la nature. » Soucieux des questions de communication, Léonard aimerait mettre en lumière les actions des salariés des fédérations, dont les compétences et la passion pourraient être mieux connues des pêcheurs. Il a donc souhaité s'associer aux actions de la Fédération départementale de pêche de l'Aisne et a été élu au conseil d'administration en 2022. Il souhaite encourager le dynamisme et valoriser la jeunesse des pêcheurs qu'il rencontre au bord de l'eau ou dans les instances, en s'appuyant sur l'expérience des aînés, porteurs de savoirs et de compétences dont la transmission aux générations suivantes est primordiale, afin qu'elles prennent le relais.



Léonard lors de la Salmo Trek, en juillet 2022, dans les Hautes-Pyrénées.

# La pêche, vecteur de connaissance des écosystèmes aquatiques



Avec plus de 4 000 demi-journées d'activités, les fédérations départementales de pêche interviennent en milieu scolaire, essentiellement auprès d'élèves des écoles primaires et des collèges, sur les enjeux liés à la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Ces actions menées par les agents de développement, professionnels de l'animation, répondent au programme de l'Éducation nationale et s'inscrivent dans la convention établie depuis 2010 entre la FNPF et le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (renouvelée en 2021).

 **60 000**  
élèves sensibilisés  
chaque année

**Au-delà de ces actions de sensibilisation, les fédérations départementales de pêche, s'impliquent également auprès d'autres acteurs de la formation pour accompagner les lycéens et étudiants vers les métiers de l'environnement.**

C'est par exemple le cas au lycée agricole Anne de Bretagne de Locminé (56) qui propose un Bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) avec une option « *Pêche et milieux aquatiques* ».

Ce diplôme, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, vise à former les futurs professionnels de la protection de la nature et de la sensibilisation du grand public à l'environnement. Il ouvre notamment l'accès à des diplômes tels que le BTS Gestion et protection de la nature (GPN) ou Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU).

Ainsi, Gwénolé Rousseau, agent de développement de la Fédération de pêche du Morbihan, apporte l'expertise de notre réseau sur les thématiques liées aux écosystèmes aquatiques et à la pêche lors de 18 séances réparties sur les 2 années. En amont, il participe avec l'équipe enseignante à l'élaboration du programme pédagogique.

Cette option, comptant pour l'obtention du diplôme, est évaluée par un oral et une épreuve technique portant sur les connaissances scientifiques liées aux milieux aquatiques... mais également sur la maîtrise de la pêche en conditions réelles !

Ainsi, dans cette formation, la pratique de la pêche et les connaissances qu'elle requiert sont des vecteurs pédagogiques, mais aussi une source de motivation pour amener les jeunes à découvrir les composantes des écosystèmes aquatiques et comprendre leurs fonctionnements.



## Questions à Arnaud Hervé, responsable de l'option « Pêche et milieux aquatiques » au lycée agricole Anne de Bretagne

### Quelles sont les origines de ce cursus ?

Il y a 8 ans, nous souhaitions diversifier notre Bac pro et proposer aux jeunes des supports novateurs et concrets. Nous avons ainsi créé 2 options : « *Ornithologie* » et « *Pêche et milieux aquatiques* ». Étant pêcheur, j'ai initié cette approche nouvelle sur les milieux aquatiques et leurs fonctionnements.

### Avez-vous rencontré des difficultés pour valider la création de cette option ?

Nous n'avons eu aucune réticence de la Direction de l'établissement ni de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) qui est chargée de valider le projet en vérifiant notamment les objectifs pédagogiques. Au-delà des aspects connaissance des milieux aquatiques, nous avons

également fait valoir les dimensions patrimoniale et sociale grâce aux liens créés entre les jeunes en formation et les anciens impliqués dans l'association de pêche locale.

### Quels sont les bénéfices de la collaboration avec la Fédération de pêche du Morbihan ?

En sus de l'apport sur le programme et le savoir technique, la présence de Gwénolé, titulaire du BPJEPS Pêche loisir, nous assure une garantie en termes de sécurité puisqu'il est habilité à encadrer cette pratique.

La fédération nous permet également à travers ses actions, comme les pêches électriques, de programmer des sorties de terrain pour agrémenter les savoirs théoriques dispensés en classe.

# La pêche féminine à l'honneur

L'histoire du sport a débuté il y a 3000 ans. Pourtant les femmes n'en sont partie prenante que depuis moins d'un siècle. Ce faux départ se traduit encore aujourd'hui par une sous-représentation numérique et une sous-exposition médiatique. Éclaircies à l'horizon ? La France a été choisie pour organiser le 28<sup>e</sup> Championnat du monde féminin de pêches sportives en eau douce.



**Portrait de Solène Newstead, 24 ans, compétitrice au championnat du monde de pêche au coup féminin.**

## QUELLE EST L'ORIGINE DE VOTRE PASSION POUR LA PÊCHE ET LA COMPÉTITION ?

La pêche est pour moi une histoire de famille. J'ai grandi dans la Somme et mon père, lui-même compétiteur de longue date, dans le club sportif associé à l'AAPPMA d'Abbeville, m'a communiqué sa passion dès mon plus jeune âge. Ma mère, mes sœurs et moi l'accompagnions à la pêche en toute occasion, que ce soit pour les concours ou les championnats. J'adorais le suivre et l'observer : il m'a transmis énormément de choses au bord de l'eau, m'a donné le goût de la nature et a encouragé mon souhait de me lancer dans les concours à l'âge de 10 ans, puis dans la compétition à 14 ans.

## COMMENT CONCILIEZ-VOUS VOTRE VIE DE COMPÉTITRICE ET VOTRE VIE PERSONNELLE ?

Plutôt bien puisque mon compagnon est lui-même un pêcheur de compétition ! Il est membre de l'équipe de France feeder et nous sommes licenciés dans le même club dans les Mureaux (78), rattaché à l'AAPPMA locale. Par conséquent, il connaît parfaitement ce milieu, ce qu'implique la compétition et nous nous soutenons mutuellement. Quand je ne concours pas, les préparations et l'entraînement réguliers avec mon équipe sont primordiaux pour me maintenir au meilleur niveau (je monte des lignes, hameçons, change mes élastiques, étudie les parcours...). Je m'entraîne rarement avec d'autres compétiteurs, souvent plus âgés de 10 à 15 ans que moi et qui ont encore tendance à me considérer comme très jeune dans la pêche sportive. Pourtant, je prouve que l'âge n'est pas un facteur essentiel... Tout comme la taille, du haut de mes 1m50 ! Par ailleurs, en tant que responsable d'un magasin de pêche à Amiens, j'ai la chance de pouvoir concilier passion et vie professionnelle. C'est gratifiant d'être reconnue par des clients et de leur apporter mon expertise.

## VOUS ARRIVE-T-IL DE CONCOURIR CONTRE DES HOMMES ?

Je participe aux compétitions mixtes (ouvertes aux enfants, adolescents, adultes) en parallèle du circuit féminin (toutes catégories et tous âges). Sur le circuit féminin, même si l'esprit compétitif est bien présent, on s'entraide et s'entraîne ensemble dans la convivialité et le partage. En revanche, si l'ambiance reste agréable, le secteur de la compétition mixte est très concurrentiel, notamment chez les hommes... Il est parfois difficile de faire sa place : la reconnaissance ne s'obtient pas aussi aisément que la critique. J'ai appris à défendre mon image, m'imposer par mes résultats et montrer qu'une jeune femme peut faire jeu égal avec eux ! Cela m'a apporté une force supplémentaire et m'a stimulé pour donner le meilleur de moi.

Le regard masculin sur les compétitrices et plus généralement sur les femmes à la pêche tend aussi à changer, notamment grâce aux campagnes de communication des marques qui valorisent les pêcheuses et misent sur elles pour leur image, sortant ainsi la pêche féminine des clichés et du simple rôle d'accompagnatrice.

*La pêche est une activité populaire.  
Elle est aussi un miroir de notre rapport  
à la nature et un thermomètre  
de l'état de nos cours d'eau  
et de leur biodiversité.*

## LA FNPF EN QUELQUES MOTS

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique.

Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique.

Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique.

Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire, celle de près de 3 600 associations locales de pêche (AAPPMA).



Association agréée de protection de l'environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

108 - 110, rue Saint-Maur  
75011 Paris

Tél. : 01 48 24 96 00

[contact@federationpeche.fr](mailto:contact@federationpeche.fr)

[www.federationpeche.fr](http://www.federationpeche.fr)



[facebook.com/federationpeche](https://facebook.com/federationpeche)  
[twitter.com/LaFNPF](https://twitter.com/LaFNPF)